

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2008

QUESTIONS ORALES

P.4

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

1 - Attribution de subventions à diverses associations et établissements publics, au titre de l'exercice 2009. P.9

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

2 - ZAC Seguin – Rives de Seine – Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale n°4 – Année 2007 – Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissances publique – Approbation. P.11

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Institut National du Cancer - I.N.Ca - Mise en œuvre de nouvelles modalités pour son maintien au 52, avenue André Morizet - Renonciation à édifier son siège sur l'île SEGUIN - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. P.17

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Personnel communal – Transformation de postes – Recrutement d'agents requérant des compétences particulières - Mesures diverses. P.18

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Révision des tarifs du restaurant du personnel municipal à compter du 1^{er} janvier 2009. P.19

6 - Renouvellement des droits d'utilisation et maintenance de différents progiciels après signature de marchés à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions des articles 28 alinéa 4 et 35 II 8° du code des marchés publics – Communication. P.20

7 - Rapports annuels des délégataires de service public et des syndicats intercommunaux pour l'année 2007 – Rapport des travaux rendus par la Commission Consultative des Services Publics locaux pour l'année 2008 – Communication. P.20

COMMISSION DES FINANCES

8 - Gestion de la dette, de la trésorerie et recours à des instruments de marché – Caractéristiques des opérations autorisées pour l'année 2009 ou jusqu'au vote du budget primitif 2009 – Approbation et signature de l'avenant n°5 à la convention d'avances de trésorerie conclue avec la SAEM Val de Seine Aménagement – Délégation et autorisations données au Maire. P.21

COMMISSION DES FINANCES

9 - Vote de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2008 – Budget principal et budgets annexes – Attributions de subventions de fonctionnement et d'investissement – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention entre la ville de Boulogne-Billancourt et l'association Le Grand Chemin - Remise gracieuse de dettes – Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions de mise à disposition réciproque de services entre la communauté d'agglomération Val de Seine et la ville de Boulogne-Billancourt – Mise à disposition d'un agent par la CAVDS - Abaissement du seuil unitaire des rattachements à 1 000 €. P.22

COMMISSION DES FINANCES

10 - Autorisations budgétaires pour 2009 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2009 (article L.1612-1 du CGCT). P.25

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Diagnostic des chaufferies des bâtiments communaux – Autorisation au Maire de solliciter une subvention auprès du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France. P.26

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

12 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration. P.26

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

13 - ZAC Seguin Rives de Seine – Réalisation partielle des espaces verts – Demandes de subventions pour le financement des premières réalisations – Autorisation. P.26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2009 – Autorisation donnée au Maire pour signer toute convention relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré situées, soit sur le territoire de Boulogne-Billancourt, soit sur le territoire des communes concernées. **P.27**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

15 - Création du secteur de l'école élémentaire Maître Jacques - Modification de la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2009/2010. **P.28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Adaptation du dispositif des études dirigées à la mise en œuvre de l'aide personnalisée aux élèves en difficulté - Modification de la délibération n°8 du Conseil Municipal du 12 juin 2008. **P.29**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Fournitures de denrées alimentaires pour les services de la Ville – Marché attribué après appels d'offres ouverts – Autorisation. **P.30**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Subvention départementale de fonctionnement des centres de loisirs – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante. **P.30**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Action de la Ville pour favoriser le commerce équitable – Autorisation donnée au Maire pour conclure une convention de partenariat avec l'association MAX HAVE-LAAR et solliciter toute subvention de nature à générer des cofinancements sur cette thématique. **P.31**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Adhésion de la Ville à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPE-REC pour mettre en œuvre la production d'électricité solaire à l'aide de panneaux à cellules photovoltaïques - Approbation de la convention fixant les conditions de réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques par le SIPPE-REC - Autorisations. **P.32**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Communauté d'Agglomération Arc de Seine - Stade Marcel Bec à Meudon - Mise à disposition de la Ville des installations sportives – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **P.33**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

22 - Aménagement – Création d'une Société Publique d'Aménagement (SPLA) – Approbation et autorisation. **P.35**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

23 - Transfert de la compétence du stationnement payant sur voirie - Mise à disposition partielle du service des agents de surveillance de la voie publique auprès de la Communauté d'Agglomération Val de Seine - Autorisation au Maire pour signer la convention correspondante. **P.38**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

24 - Théâtre de l'Ouest Parisien - Délégation de service public – Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en œuvre de la procédure prévue par l'article L 1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Autorisation donnée au Maire pour lancer la consultation correspondante. **P.39**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

25 - Musée des Années 30 – Convention de partenariat – Autorisation et approbation. **P.40**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

26 - Conservatoire à Rayonnement Régional – Création d'un pôle d'enseignement supérieur commun aux conservatoires à rayonnement régional des villes de Boulogne-Billancourt et de Paris – Participation de la Ville à l'association de préfiguration du pôle d'enseignement supérieur – Autorisation. **P.41**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

27 - Equilibre Social de l'Habitat – ZAC Seguin-Rives de Seine – Réalisation de 55 logements locatifs sociaux par Paris Habitat – OPH sur l'îlot D3a2 – Réalisation de 56 logements locatifs sociaux par Paris Habitat – OPH sur l'îlot D3b1 - Attribution de subventions. **P.42**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

28 - Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) – Autorisation donnée au Maire de solliciter le FARU pour la prise en charge des frais d'hébergement temporaire d'occupants de logements suite au sinistre intervenu dans l'immeuble sis 45, avenue Jean-Baptiste Clément. **P.43**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

29 - Création d'une instance de consultation selon les termes de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales ayant pour dénomination « Conseil Economique et Social Local ». **P.43**

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

7 MAI, 11 JUIN À 19 HEURES.

L'an deux mille huit, à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante cinq sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 4 décembre 2008.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 45

M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire ; M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLIARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mme BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, MM. BENHAROUN, BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSES REPRESENTES : 10

Mme MISSOFFE qui a donné procuration à Mme DE VILLEPIN

M. SEBBAG qui a donné procuration à M. RICARD

Mme BILLARD qui a donné procuration à Mme LORBER

M. PAPILLON qui a donné procuration à M. LOUAP

Mme KAMATARI qui a donné procuration à M. DENIZIOT

Mme VETILLART qui a donné procuration à Mme GODIN

M. COHEN qui a donné procuration à Melle CARDETAS

Mme PINEAU qui a donné procuration à Mme KLEIN

M. TELLINI qui a donné procuration à Mme BAUCHE

Mme VOUETTE qui a donné procuration à M. FUSINA

Monsieur Mathieu BARBOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet :

Je dois demander l'autorisation du Conseil municipal pour ajouter une délibération à l'ordre du jour. M. Askinazi m'ayant fait savoir qu'il ne souhaitait plus siéger au conseil de la communauté d'agglomération, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Je vous propose de le faire à la fin du conseil municipal.

Le Conseil m'autorise-t-il à ajouter une délibération ?...

Approbation générale.

Vous avez sur table un document de l'Observatoire de l'Habitat. C'est un document très complet et je félicite les services de M. Gallant et de M. Pihou pour la rédaction de ce document. Il est très intéressant sur la situation de l'habitat en général dans nos deux villes de Sèvres et de Boulogne-Billancourt.

Je vous ai fait également remettre sur table, comme je m'y étais engagé, le dossier de la conférence de presse du 27 novembre, au cours de laquelle a été annoncé notre projet de fusion des deux Communautés d'Agglomération Val de Seine et Arc de Seine.

Nous vous avons également remis un petit courrier pour vous dire que vos cartes d'élu sont enfin disponibles. Vous pourrez les retirer auprès de M. Perazzoli contre signature, pendant le Conseil municipal.

Des délibérations ont été également modifiées à la suite de nos commissions : les n° 1, 3, 6, 14, 21 et 23, plus celle concernant le remplacement de M. Askinazi.

M. Fusina :

M. le Maire, on vous a remis un peu tardivement, on vous le concède, un vœu sur les maternelles, qui a été remis à M. Perazzoli. On souhaiterait que le Conseil municipal adopte ce vœu.

M. Baguet :

Nous allons évoquer le sujet tout de suite. Effectivement, il vient de m'être communiqué, un peu tardivement, comme vous le dites, juste avant le Conseil municipal. J'ai un problème, car votre vœu porte sur des points nationaux. Or notre règlement intérieur précise que : "Le Conseil municipal règle les affaires de la commune. Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le département. Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local."

Vous demandez le maintien des écoles maternelles : ce n'est pas un sujet local. Et nous savons tous que c'est une polémique sur laquelle il ne faut pas perdre de temps parce qu'il n'a jamais été dans l'intention du Gouvernement de supprimer les écoles maternelles. Je pense que ce n'est pas nécessaire de contribuer à cette fausse rumeur.

Si vous n'y voyez pas d'objection, nous nous conformons au règlement intérieur.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

M. Baguet :

Chaque fois que nous nous réunissons, vous sont remis deux documents, l'un qui est une synthèse des décisions du Maire, et un autre, beaucoup plus épais. Ne pensez-vous pas qu'il serait bien de se contenter du document de synthèse et de pouvoir consulter le document détaillant toutes les décisions ? A chaque fois, c'est une trentaine de photocopies multipliées par 55 personnes. Est-ce que le document de synthèse ne vous suffit pas ? Nous pourrions envoyer ce document général aux présidents de groupe. Etes-vous d'accord ?

Voyez, M. Graffin, je suis sensible à vos demandes d'économies d'énergie, de papier et autres. Merci pour M. Graffin et pour les arbres que l'on va protéger.

Approbaton.

Y a-t-il des questions sur les décisions ?...

Les décisions prises sont validées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2008

Le procès-verbal est adopté.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE.

Le 1^{er} décembre marquait, comme chaque année, la journée mondiale de lutte contre le Sida. Force est de constater que, ces dernières années, l'impact des campagnes préventives contre les pratiques à risque s'érode progressivement. Les populations concernées, dites à risque, sont diverses, ce qui complexifie davantage l'efficacité de tout message global de prévention. On constate chez les plus vulnérables d'entre elles une crise réelle de la prévention et de la protection dans toutes les couches de population. Ainsi en France, l'an dernier, 6500 personnes découvrent leur séropositivité. Du haut de nos 110 000 habitants, il est fort probable que notre ville apporte malheureusement sa contribution à ces sinistres statistiques. Au vu de ces chiffres, une lutte efficace de l'épidémie ne se passera pas de l'effort de tous, à tous les échelons de la société.

Aussi, je regrette qu'une ville de l'importance de Boulogne-Billancourt reste en dehors d'une journée consacrée à la lutte contre ce fléau qu'est le Sida, qu'aucun message fort s'appuyant sur le réseau associatif disponible à Boulogne-Billancourt - je pense tout particulièrement à AIDES et à Afrique Sida - ne soit à l'initiative de la municipalité.

Quelle sera, Monsieur le Maire, dans les mois et les

années à venir, votre action en matière de lutte contre l'épidémie du Sida ?

REPONSE DE M. FREDERIC MORAND A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE.

Vous évoquez dans votre question le douloureux problème du SIDA et vous indiquez que l'impact des campagnes de prévention contre les pratiques à risque s'érode progressivement.

En effet, si le nombre des personnes atteintes par cette épidémie reste relativement stable en France, les conduites à risques augmentent, montrant par là les limites des campagnes de prévention à caractère global. Aussi, la Ville a, pour sa part, souhaité combattre ce fléau en agissant prioritairement sur le comportement des jeunes.

L'Espace Santé Jeunes accompagne les professionnels de santé dans ce rôle. Il mène des actions de prévention auprès des collégiens et des lycéens de la ville, mais également auprès des foyers de jeunes travailleurs.

Ainsi, dans le cadre de « l'éducation à la vie relationnelle et sexuelle » dispensée en classe de troisième, et en partenariat avec une conseillère conjugale, il accueille régulièrement des collégiens dans ses locaux, situés 30, rue Thiers ou se rend dans les établissements scolaires.

La Ville soutient, par ailleurs, les associations qui œuvrent dans ce domaine. Vous citez dans votre question, l'association "Afrique Sida". Malheureusement celle-ci, depuis 2006, ne dépose plus de demande de subvention auprès de la Ville. Vous citez également l'association "Aides". Comme vous avez pu le constater celle-ci fait l'objet, ce soir, d'une proposition d'attribution d'une subvention de 1 000 €

Vous regrettez que Boulogne-Billancourt soit restée en dehors de cette journée nationale. Je voudrais vous rassurer en vous précisant que, la Ville a bien participé à la journée du 1^{er} décembre, avec son Espace Santé Jeune.

Cette année, dans le cadre de l'ouverture de l'hôpital Ambroise Paré sur la ville, le CDAG (centre de dépistage anonyme et gratuit) de l'hôpital a organisé une "journée découverte" avec le lycée Etienne Jules Marey afin de mieux faire connaître leur centre aux jeunes. La Ville a fait le lien entre ces structures et a participé à cette journée de sensibilisation du 1^{er} décembre en mettant à disposition de la documentation sur le Sida et sa conseillère conjugale pour co-animer les débats organisés ce jour-là.

A la demande du lycée, l'hôpital Ambroise Paré a réalisé un film de quelques minutes présentant le CDAG aux lycéens. Quatre classes ont été accueillies à l'hôpital où ce support a été présenté et suivi d'une conférence-débat sur le dépistage et le Sida.

Cette journée ayant rencontré un vif succès auprès des élèves et des enseignants, il a été décidé de pérenniser cette action en proposant, aux lycées intéressés, la présentation de ce film suivi d'un débat en 2009. Un planning est en cours d'élaboration afin de permettre la mise en place concrète de ce projet sur la ville.

En effet, au-delà de cette date officielle de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, c'est un travail de fond qui doit être conduit quotidiennement par la Ville et tous les acteurs partenaires pour lutter contre ce fléau.

Soyez assuré de la volonté municipale de poursuivre ce combat.

QUESTION ORALE DE M. ERIC VINCENT.

Le Président de la République a annoncé le 4 décembre à Douai un plan de relance de l'économie de 26 milliards d'Euros.

Parmi les mesures annoncées, le soutien à l'investissement public tient une part importante.

Pouvons-nous espérer que ce plan permettra une accélération de la construction des programmes de l'île Seguin ?

REPONSE DE MME GENEVIEVE DUBOST A LA QUESTION ORALE DE M. ERIC VINCENT.

Vous m'interrogez sur l'impact des mesures annoncées par le Président de la République sur l'accélération de la construction des programmes de l'île Seguin.

Je vous rappelle que les mesures annoncées portent essentiellement sur :

- Le logement et notamment le logement social, mais vous savez qu'aucun logement n'est prévu sur l'île,
- Le patrimoine, avec une action essentiellement tournée vers le domaine de Versailles et le Musée de la méditerranée à Marseille.
- Les grands travaux structurants, tels que autoroutes, voies TGV, ... qui n'impacteront pas l'île Seguin.
- Et enfin le domaine de l'industrie automobile dont l'histoire est étroitement liée à celle de notre ville mais qui, hélas, a déjà abandonné le site.

Je ne crois pas, en conclusion, que ces mesures n'aient un quelque lien direct avec les programmes de l'île Seguin.

Nous souhaitons tous, et je l'espère vous aussi, une sortie très rapide de la crise pour notre pays sous l'impulsion du Président de la République que nous soutenons.

QUESTION ORALE DE MME MARTINE EVEN

En dehors de toute polémique actuelle, pouvez-vous nous préciser quelles sont les mesures qui sont prises à

Boulogne-Billancourt en faveur des « Sans Domicile Fixe » ?

A savoir :

- Quelles sont les solutions proposées aux SDF en matière de restauration, de soutien, d'hébergement ou autres ?
- Quels sont les moyens mis en œuvre pour aller les proposer aux SDF ?
- A partir de quelle température ces propositions seront-elles effectives ?

REPONSE DE MME DE VILLEPIN A LA QUESTION ORALE DE MME MARTINE EVEN.

Pour les personnes sans abri, diverses mesures sont mises en œuvre sur la ville de Boulogne-Billancourt en partenariat avec de nombreuses associations et institutions durant toute l'année.

Repas :

Plusieurs associations telles que l'armée du salut, la Paroisse Sainte Cécile proposent des repas à cette population. Le Centre Communal d'Action Sociale peut par le biais de sa commission hebdomadaire des aides facultatives et sur demande d'un travailleur social prendre en charge les frais de repas servis au sein du centre d'hébergement de la Colombe.

Hébergement :

Il existe sur la ville différentes structures d'hébergement gérées par l'association Aurore et soutenues financièrement entre autres par la ville.

- Centre d'hébergement de stabilisation l'Olivier, 29 places, 20 rue de Meudon.
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale la Colombe, 34 places, 6 rue Victor Griffuelhes.
- Maison relais, 14 logements, 12 ter, rue Diaz.

L'association insert'oit située 20 bis rue d'Anjou, propose 23 appartements en sous-locations.

En parallèle, en lien avec le 115, les personnes qui le souhaitent peuvent être prises en charge dans l'urgence au sein d'une structure d'hébergement sur le département.

Nous travaillons aussi à de nouveaux projets avec l'association Humanisme et Habitat.

Soins :

Pour les soins, les personnes peuvent être accompagnées par les structures de droits communs comme l'hôpital Ambroise Paré, ce dernier propose pour les personnes qui ne possèdent pas de couverture maladie une permanence d'accès aux soins gratuite. Par ailleurs, l'Ordre de Malte met en place une permanence médicale avec un médecin tous les mardis matin au centre de l'Olivier et tous les mardis soir dans le cadre de Maraude une ambulance animée et pilotée par de nombreux bénévoles associatifs sillonne la ville.

Autres :

Plusieurs associations proposent l'accès à des vestiaires : le Figuier, l'Entraide, le Secours Populaire, le Secours Catholique, Saint Vincent de Paul, Bancs Publics, la Croix Rouge, l'Armée du Salut, Aurore, les paroisses, OZANAM, l'Ordre de Malte. Le CCAS remet aux personnes qui le souhaitent une carte de gratuité pour l'accès aux bains douches municipaux.

Toute l'année, le mardi soir et le vendredi soir, des maraudes sont organisées par la Croix-rouge et l'Ordre de Malte et le 115 peut intervenir à la demande. Lors de conditions météorologiques difficiles (grand froid, canicule), les maraudes sont augmentées.

Accompagnement :

Le CCAS domicilie les personnes SDF. Pour ceux qui ne bénéficient pas d'un accompagnement social, un travailleur social du CCAS met en place cet accompagnement.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour aller les proposer aux SDF ?

La transmission d'information auprès de ce public repose notamment sur une collaboration entre le travailleur social du CCAS, les associations qui sont fortement investies dans ce domaine, des institutions telles que le 115, la CVS le service social de l'hôpital Ambroise Paré....

Par ailleurs, la Police municipale et le service Nettoyement Espaces publics sont des partenaires privilégiés et particulièrement attentifs à toutes ces situations de détresse.

Une fois par trimestre, un groupe nommé « Coordination de la lutte contre la précarité » se réunit. Ce réseau est animé par le travailleur social du CCAS, il coordonne l'ensemble des actions mises en œuvre pour ce public, met en place des instances d'études des situations complexes et réalise un guide solidarité à destination des différents professionnels, bénévoles et élus qui sont amenés à rencontrer cette population en situation de précarité afin de leur proposer une meilleure réponse et orientation.

A partir de quelle température, ces propositions seront-elles effectives ?

Le dispositif hivernal est déclenché automatiquement du 1er novembre au 31 mars. Les capacités d'accueil et d'hébergement de l'ensemble du département sont renforcées.

Le Préfet, en fonction de son appréciation de la réalité locale, en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain, en s'appuyant notamment sur les prévisions météorologiques de J à J+3 fournies par Météo France peut déclencher le plan « grand froid ».

En cas de grand froid, le dispositif hivernal départemental est renforcé. :

- Augmentation des places d'hébergement d'urgence,
- Renforcement des équipes d'écoute téléphonique du 115,
- Augmentation des maraudes.

En conclusion, de très nombreuses actions sont conduites sur notre ville et nous ne pouvons que nous féliciter de l'implication particulièrement forte des associations.

M. Baguet :

A ce propos, je voudrais, au nom de tout le Conseil municipal, remercier Mme Françoise Saint Raymond et toutes les équipes de la Banque Alimentaire, qui ont énormément travaillé le dernier week-end de novembre dans le cadre de la collecte nationale de la banque alimentaire. Ils ont ramassé cette année 45 696 kilos, soit 26 % de plus, dans les écoles de la ville, dans les différents magasins de la commune. Je crois vraiment que l'on peut les remercier. Je ne sais pas si vous vous rendez compte ce que cela représente de porter 45 tonnes de nourriture aux plus démunis.

Cela a été une formidable opération, grâce surtout à beaucoup de bénévoles, de jeunes du lycée Notre Dame, des scouts. Cela a été un vrai succès. Nous allons les aider à faire encore plus l'année prochaine. Les Boulonnais ont été très généreux.

QUESTION ORALE DE MME FATIMA CARDETAS.

Dans les projets modificatifs concernant les terrains du trapèze Renault-Billancourt, qu'en est-il de l'usage provisoire du Centre Culturel et Culturel Musulman et de son transfert dans le trapèze ouest compte tenu qu'il a été délivré un permis de construire définitif ?

REPONSE DE M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, DEPUTE-MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE MME FATIMA CARDETAS.

Vous m'interrogez sur le devenir du projet de mosquée, dont le permis de construire est définitif.

Comme vous le savez pertinemment, puisque le projet a été présenté en détail et approuvé lors des conseils municipaux du 12 juillet 2006 et du 12 juillet 2007, une promesse de cession du terrain a été signée entre la SAEM et la Ville le 28 novembre 2007. Par la suite, la Ville a signé une promesse de bail de longue durée avec la communauté musulmane en novembre 2007 sous conditions suspensives, notamment, la garantie de financement de l'ouvrage par l'association de la communauté musulmane.

La SAEM a suivi, avec la communauté musulmane, les

études de mise au point de l'avant-projet et le permis de construire a été délivré le 28 février 2008. La SAEM a acquis le terrain de Renault le 7 novembre 2008.

Toutefois, les difficultés que rencontre la communauté musulmane dans la mise en place du financement de son projet en retardent la réalisation. Toutes les pistes permettant de mener à bien le projet sont explorées actuellement.

Permettez-moi cependant de m'étonner franchement de cette question.

Comment pouvez-vous sous-entendre par votre question que le projet de mosquée soit ralenti alors que vous avez tout fait pour que le projet soit fragilisé par vos demandes excessives et récurrentes ?

C'est votre équipe municipale qui a poussé la communauté musulmane vers un projet trop imposant pour ses finances, 6 M€.

C'est vous qui avez imposé un architecte très cher pour la communauté et ses finances, 592 000 € d'honoraires alors qu'elle avait un architecte bénévole dans un premier temps.

C'est vous qui avez poussé à nouveau la communauté vers un projet de mosquée aux dimensions excessives qu'elle ne réclamait pas.

C'est encore votre équipe municipale qui a été, au mépris des règles républicaines, porter le permis de construire en mains propres à la communauté en pleine cérémonie de prières.

Alors, comment rattraper vos excès ?

Nous voulons être plus réaliste, plus pragmatique, plus sérieux et plus respectueux des souhaits des représentants de la communauté avec qui nous travaillons, pour sortir, enfin de cet imbroglio !

Au lieu de faire semblant de vous offusquer des blocages que vous avez suscités pour une très grande partie, je vous invite à plus de délicatesse, surtout en période de Grand Pèlerinage et 4 jours après l'Aïd-el-Kébir. La communauté musulmane vous en serait gré.

C'est la vérité, tout est exact.

QUESTION ORALE DE MME JUDITH SHAN.

Je voudrais au préalable accuser réception de votre récrimination collective sur la longueur de mes questions. Je pensais qu'il n'avait échappé à personne que c'était pour les recadrer dans un contexte que tous ici ne connaissent pas forcément. Par ailleurs, vous me pardonnerez, mais il s'agit de questions posées au moment où le règlement

intérieur du Conseil municipal n'était pas encore adopté. Dorénavant, de même que les réponses sont limitées à 3 minutes, mes questions seront limitées à 2 minutes.

Lors des commissions d'attribution d'aides de la Caisse des Ecoles, mes collègues et moi sommes confrontés à des arbitrages qui, pour partie, pourraient trouver une solution en amont.

Des familles boulonnaises pour lesquelles la fréquentation de la restauration scolaire et des centres de loisirs est une nécessité n'ont pas toujours la possibilité d'honorer leurs factures, même lorsque le tarif appliqué correspond en théorie à la tranche de leurs revenus. La commission est alors sollicitée pour prendre en charge par période les sommes dues.

Pourrait-on établir un tarif symbolique de restauration scolaire et fréquentation des centres de loisirs en dehors du QF pour les familles qui peuvent très difficilement payer ces prestations et doivent régulièrement se tourner vers la caisse des écoles pour régulariser leur situation au regard de la trésorerie municipale ?

Une telle possibilité leur redonnerait un rôle actif dans la gestion de leur quotidien.

REPONSE DE M. GUY-RENE BAROLI A LA QUESTION ORALE DE MME JUDITH SHAN.

Vous suggérez que soient créés des tarifs supplémentaires pour la restauration scolaire et les centres de loisirs, qui seraient symboliques et s'adresseraient aux familles en grande difficulté.

Je souhaite tout d'abord indiquer que les tarifs des prestations municipales destinées aux familles nécessitent, à mon avis, d'être profondément réétudiés. Pour des raisons de calendrier, la nouvelle municipalité n'a pas pu ouvrir cet important chantier avant le vote des tarifs cet été. Mais je souhaite qu'une réflexion de fond soit engagée sur la structure des tarifs municipaux et leur pertinence sociale et économique. J'ai bien pris note de votre suggestion qui sera étudiée dans le cadre de cette réflexion.

En second lieu, j'aimerais revenir sur les tarifs applicables aux foyers dont les revenus sont les plus modestes :

- pour la restauration scolaire, un repas est facturé entre 62 centimes et 1,04 euro aux familles en tranche A, selon le nombre d'enfants à charge, et entre 91 centimes et 1,53 euro aux familles en tranche B.
- pour la fréquentation des centres de loisirs, les tarifs pour ces mêmes tranches sont respectivement de 91 centimes à 1,52 euro et de 1,05 euro à 1,75 euro.
- vous ne citez pas les études dirigées : je rappelle que la gratuité existe déjà pour la tranche A; pour la tranche B, les tarifs sont de 60 centimes à 1,02 euro.

Reconnaissons que ces tarifs sont extrêmement bas.

Pour information, 730 familles consommatrices de restauration scolaire et 350 de centres de loisirs, relèvent des tranches A et B, et 70 familles ont demandé et obtenu une prise en charge par la Caisse des écoles de factures de cantines ou de centres de loisirs sur l'année civile 2008.

En dernier lieu, je souhaite indiquer que, lors du comité de la Caisse des écoles du 22 mai dernier, le Député-maire a souhaité que les différentes instances d'aides (commission d'aides de la Caisse des écoles, commission de révision du quotient familial, CCAS) étudient conjointement les saisines dont elles font l'objet et travaillent en concertation. Cette piste doit être étudiée pour que soient traitées en amont, comme vous l'évoquiez, les difficultés auxquelles peuvent être confrontés certains Bouillonnais.

M. Baguet :

Pour terminer cette série de questions, la majorité municipale devrait vous soumettre un vœu à caractère local, M. Fusina, qui porte sur les relations avec notre grand voisin parisien qui vous est cher.

Je vous propose de lire le vœu.

"La ville de Boulogne-Billancourt est limitrophe de la ville de Paris sur 4,2 kilomètres.

Cette "frontière", située en zone urbaine dense, est parcourue par d'importants équipements sportifs : l'hippodrome de Longchamp, le terrain de rugby de la butte Mortemart, le stade de Roland Garros, la piscine Molitor, le stade Jean Bouin, le stade du Parc des Princes, le stade Géo André, le stade Pierre de Coubertin et le Tennis Club de Paris.

Parmi ces équipements, certains d'envergure nationale et internationale, font l'objet de projets de rénovation ou de reconstruction :

Le projet d'extension du stade Roland Garros :

Le conseil de Paris du 29 septembre 2008 a autorisé la Fédération Française de Tennis à lancer un concours international d'architecture pour la construction d'un central de 15 000 places doté d'une couverture mobile et de deux courts couverts annexes de 2 500 et 1 000 places, pour 120 millions d'euros au stade Hébert, actuellement dédié au sport scolaire. Un jury de la FFT a retenu mercredi 10 décembre 4 dossiers et devrait choisir son lauréat après les élections à la présidence de la FFT prévues en février 2009.

Le projet de la piscine Molitor :

Le conseil de Paris du 24 novembre 2008 a confié à un consortium privé la construction d'un ensemble immobilier comportant deux bassins, un hôtel 4 étoiles, des com-

merces et restaurant. L'investissement initial est évalué à 64,8 M€, avec un bail de 54 ans. La procédure retenue par la ville de Paris n'impose aucune obligation de service public au nouveau propriétaire.

Le projet de construction d'un nouveau stade à Jean Bouin :

Le 13 février 2007, le conseil de Paris a approuvé le projet de construction d'un nouveau stade de 20 000 places, financé à 100 % sur fonds publics pour un coût actuellement estimé à 150 M€. Cet équipement fera disparaître l'actuel club omnisports centenaire, le Paris Jean Bouin CASG, où plus de 4 000 scolaires parisiens et bouillonnais pratiquent le sport, pour le seul club professionnel de rugby, le Stade Français.

Les projets de modernisation du Parc des Princes.

L'actionnaire principal du stade envisagerait d'investir 50 M€ pour le moderniser et y installer notamment de nouvelles surfaces commerciales.

L'exploitation de certains équipements, tous situés sur le territoire de la ville de Paris, génère d'importantes nuisances pour les riverains bouillonnais : quartier "bouclé" lors des matchs de football au stade du Parc des Princes, difficultés récurrentes de circulation et de stationnement, etc...

Ces projets semblent plus répondre à une logique financière et commerciale sans garantie du maintien d'un véritable service public. Pire, ils suppriment certains équipements dédiés au sport familial et scolaire !

Or, les programmes se succèdent les uns aux autres sans qu'aucune étude d'impact d'ensemble n'ait été menée.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt demande au Maire de Paris qu'une véritable étude d'ensemble de tous les projets d'aménagement soit réalisée en concertation avec la ville de Boulogne-Billancourt.

Cette étude permettra une approche cohérente de ce grand territoire entre nos deux villes. Il est nécessaire de repenser complètement ce secteur qui doit devenir un lieu d'exception et non une addition de projets disparates qui portera atteinte à la qualité de vie de très nombreux parisiens et bouillonnais.

Elle permettrait de travailler à la redéfinition des projets sportifs, mais aussi au réaménagement complet des voiries (couverture du périphérique, accessibilité, sécurisation...), à la rénovation et au développement des espaces verts actuellement d'un accès complexe et dangereux... Il conviendrait ainsi de concevoir un vrai projet global d'aménagement qui fasse de nos entrées de ville un lieu digne de Boulogne-Billancourt et Paris."

Tel est le vœu que je soumetts à notre assemblée qui sera transmis au Maire de Paris.

M. Fusina :

M. le Maire, je crois que nous avons les mêmes défauts, nous remettons tardivement nos vœux. C'est un vœu important. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons une interruption de séance de 3 ou 5 minutes pour que nous puissions arrêter la position de notre groupe.

M. Fourcade :

M. le Maire, je trouve ce vœu modéré. Je crois qu'il correspond bien à la position de l'ensemble des Boulonnais par rapport à tous ces projets dont on nous parle. Tout le monde sait que le projet du nouveau stade Jean Bouin est en train d'être réévalué et que l'on est passé de 115 à 150 M€, que c'est une dépense énorme.

Par conséquent, à la lecture, ce vœu paraît tout à fait acceptable, nous le voterons.

La séance est suspendue de 19 heures 38 à 19 heures 45.

M. Fusina :

Merci M. le Maire. Le groupe s'est réuni rapidement et a considéré que ce vœu est un vœu tout à fait modéré, comme le disait M. Fourcade. Nous sommes d'habitude très réservés sur les recours à répétition contre la ville de Paris, parce que nous estimons que ce n'est pas une bonne façon d'aborder les problèmes.

Là, visiblement, la démarche est différente. Elle est constructive et partenariale, nous voterons donc ce vœu, avec la réserve que nous puissions participer, si la ville de Paris en est d'accord, à l'étude d'ensemble qui est prévue dans ce vœu.

M. Baguet :

Avec plaisir, si vous pouvez nous aider à convaincre vos camarades de la ville de Paris, votre association est la bienvenue.

Vote : le vœu est adopté à l'unanimité.

Je le transmettrai à M. Delanoë, que je dois voir prochainement, mais il a un emploi du temps très chargé et il est difficile de trouver une date. Je ne désespère pas !

1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009.

Rapporteur : M. Baguet

Je vous rappelle que nous allons voter le budget de la

ville au mois de mars prochain. Il faut donc que nous puissions voter dès maintenant les subventions proposées aux associations afin qu'elles puissent en percevoir le tiers et fonctionner avec toute leur marge de manœuvre, notamment jusqu'au vote du budget du Conseil municipal.

Chaque année, c'est un dossier compliqué, avec énormément de demandes - 243 cette année. 186 associations sont concernées.

Nous avons réuni la commission des finances élargie à l'ensemble du Conseil municipal vendredi dernier. Le dossier a été également examiné dans les commissions de lundi soir.

Nous vous proposons un budget qui soit pour l'ensemble de ces associations tout à fait respectueux de la situation financière de la ville, puisque nous n'augmentons pas le volume financier global qui vous est proposé à 5 499 758 euros. Avec cette stabilité financière, nous allons diminuer la subvention de 16 associations.

Nous augmentons les subventions de 8 associations et nous incluons 6 nouvelles associations et, en plus, nous faisons intégrer, dans le budget primitif, une subvention qui avait été votée à la DM pour une meilleure lisibilité du suivi budgétaire de la commune. Ce n'est peut-être pas la peine de reprendre dans le détail toutes les associations. Vous avez les documents, vous les avez lus. Le plus simple, c'est que l'on s'exprime.

Excusez-moi, je n'ai pas évoqué les établissements publics, pour lequel le montant s'élève à 1 402 310 euros, dont le détail est réparti dans la page 2 de présentation : le CCAS, La Caisse des Écoles, GRETA 92.

Les organismes délégataires de service public : la subvention d'équilibre pour la piscine - patinoire, la subvention d'équilibre au TOP, la participation pour compensation des contraintes de service public de la DSP du cinéma Landowski, et la participation pour compensation des contraintes de service public, la DSP du Manège Enchanté.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'était pas représenté.

M. Tisseyre :

Ce n'est pas une question, mais plutôt une remarque.

Je déplore les méthodes expéditives utilisées lors de notre commission des finances élargie le 5 décembre dernier. En effet, la séance a débuté à 18 heures 40 pour se terminer à 19 heures 30, soit, en tout et pour tout, 50 minutes pour débattre de 258 demandes de subvention,

soit, en valeur moyenne, 12 secondes consacrées à chaque association. Or, ces associations font un travail essentiel sur le terrain et, à ce titre, mériteraient un peu plus d'attention de la part de cette commission. Elles peuvent servir notamment d'amortisseur social. Ce qui, malheureusement, ne sera pas inutile dans les mois qui viennent. On le voit notamment déjà par rapport aux services des Assedic qui saturent sous l'effet de l'augmentation des dossiers à traiter, retardant d'autant le versement des allocations.

Par ailleurs, le dossier de synthèse nous est parvenu le jeudi soir pour le vendredi. Certains élus se plaignant même de ne l'avoir eu que le jour même. J'émetts le voeu que, lors de notre prochaine commission des finances élargie en 2009, le temps du débat entre tous les élus fera place à la précipitation que notre premier adjoint a confondue en fin de réunion avec efficacité.

Deuxième souci : nos associations seront-elles sûres de percevoir leur subvention au mois de mars, en début du budget, qui sera lui-même voté ce même mois de mars 2009 €

Mme Bauche :

Nous vous remercions de cette délibération qui, malgré le retard du budget, va permettre aux associations boulonnaises de fonctionner.

Dans les circonstances économiques actuelles, cette délibération est compréhensible, d'autant plus si vous pouvez nous assurer que le secteur logement et affaires sociales, qui perd 100 000 euros au profit principalement de sport, famille, santé et affaires financières, pourra continuer d'assurer, au moins autant que l'année dernière, ses services pour l'insertion et le logement des plus défavorisés.

Nous émettons aussi le souhait que les associations qui ont un rôle à tenir dans le domaine du développement économique s'efforcent d'affecter le maximum de leurs ressources précisément au développement économique. Nous pensons principalement à l'UCABB, qui a affecté cette année une part considérable de sa subvention à l'organisation d'une soirée festive pour ses membres, en mairie d'ailleurs. Je crois que les membres de ce conseil, qui sont reconnaissants aux commerçants indépendants de donner à la ville ce visage humain, chaleureux, et tous ces services, seraient plus satisfaits de les voir consacrer, notamment cette année qui va être difficile, la subvention municipale à des actions promotionnelles et de communication ; les cibles ne manquent pas : Boulonnais, non Boulonnais travaillant à Boulogne-Billancourt, nombreux habitants des communes voisines, dont Paris seizième, au pouvoir d'achat conséquent, qui pourraient déposer leurs richesses ici à Boulogne-Billancourt.

M. Baguet :

Merci, Mme Bauche.

Mme Shan :

Cela va être un peu redondant. Pendant les 50 minutes où nous avons examiné ensemble les subventions aux associations, j'ai pu apprécier le fait que le total des subventions accordées soit en légère augmentation, cela semble tenir compte des difficultés que rencontrent les membres actifs pour continuer à remplir leur mission en ces temps de crise.

Ainsi, on note une augmentation de 86 200 euros pour la jeunesse et les sports, qui s'analyse en une augmentation de 110 000 € pour l'ACBB, compensée par quelques baisses. On pourrait se réjouir totalement de cette augmentation si la même somme n'était pas déduite de la subvention versée à l'association Aurore, moins 100 000 euros pour gérer les centres de réinsertion sociale de Boulogne-Billancourt. Cette association sollicitait une subvention visant à gérer le centre d'hébergement et réinsertion La Colombe et le centre d'hébergement d'urgence l'Olivier. Nous avons apprécié en venant ici ce soir ce que sont les températures hivernales ces jours-ci et nous mesurons donc pleinement l'intérêt de ce type de structure.

Pouvez-vous me confirmer qu'avec la subvention que nous sommes prêts à voter ce soir, l'association pourra continuer à mener à bien sa tâche sur le territoire de notre ville, ainsi que Mme de Villepin nous l'a décrit tout à l'heure ?

M. Solère :

Je voulais juste dire à M. Tisseyre que l'on avait essayé de broser l'ensemble des associations et des subventions par chapitre, et que j'avais interprété le faible nombre de vos interventions comme un soutien à la politique conduite par la municipalité.

Je sais que je parle très vite, depuis tout bébé. J'essaierai de faire la prochaine fois de faire que cela dure une heure et pas 50 minutes, mais encore une fois, je veux rappeler que vous avez eu tout loisir d'intervenir sur toutes les associations, toutes les subventions présentées. Encore une fois, peu de remarques ont été faites par vous-mêmes. Il n'y avait pas de raison de faire durer plus longtemps que la petite heure que nous avons consacrée à l'examen de ces associations.

M. Fourcade :

Deux points. Premièrement, la discussion des crédits de subventions a eu lieu vendredi dernier, lors d'une réunion dans laquelle le groupe Unis pour Boulogne Billancourt était représenté, et je tiens donc à ce que cela figure au PV.

Deuxièmement, je crois que ce qui est important, c'est qu'elles soient mandatées assez rapidement pour éviter les ruptures de trésorerie d'un certain nombre d'associations qui, comme vous le savez, sont toutes fragiles. Par conséquent, je trouve satisfaisant que l'on ait à délibérer ce soir.

Nous voterons l'ensemble de la délibération telle que vous la présentez.

M. Baguet :

Je voulais dire que Mme Bauche était là vendredi soir. Elle nous a même félicités pour la présentation de la séance, même si M. Solère a été un peu rapide, cela doit être son côté méditerranéen !

Deux éléments : le premier pour répondre à M. Tisseyre, qui nous avait interpellés sur les problèmes des sites Internet, notamment de l'association Logement pour Tous, qui voulait une subvention en hausse pour pouvoir bénéficier d'un site internet.

Je me suis renseigné, M. Tisseyre. La ville de Boulogne-Billancourt a mis en place dès 2002, avec la société C2 Net, un système qui permet aux associations boulonnaises subventionnées et non subventionnées de bénéficier d'un site internet préformaté, qu'elle met à jour elle-même. Ces sites sont gratuits pour les associations. Aujourd'hui, 62 associations, sur une possibilité de 100 sites, utilisent les services de cette société et de la mairie. Le coût est extrêmement raisonnable. Je tiens à vous dire que le résultat est assez exceptionnel, parce que le nombre de visiteurs uniques pour l'ensemble des sites s'élevant à 395 000, ce qui est assez exceptionnel. Le nombre de visiteurs sur l'année pour l'ensemble des sites s'élève à 587 000, et le nombre de pages vues pour l'ensemble des sites associatifs soutenus par la ville est de 1 450 000.

Nous avons encore la possibilité d'héberger des associations sur notre site préformaté.

Mme Shan, Aurore est effectivement une association parisienne à laquelle nous avons confié l'ensemble de la chaîne d'insertion : l'Olivier, le centre de stabilisation comme on l'appelle, la Colombe, qui a été reprise par l'association Aurore, enfin le centre relais de la rue Diaz. Cette association parisienne doit s'ouvrir aux associations boulonnaises.

Nous avons énormément d'associations boulonnaises bénévoles. Mme de Villepin en a cité un certain nombre tout à l'heure. Il faut que chacun fasse un effort. Je sais que vous avez téléphoné cet après-midi au directeur de l'association pour expliquer que nous étions des « vilains », que nous allions lui couper les vivres. Non, Mme Shan, ce n'est pas dans cet esprit-là que nous avons diminué la subvention. Simplement, je lui ai expliqué, par l'intermédiaire de mon directeur adjoint de cabinet, qu'il fallait qu'il s'ouvre

d'avantage à la ville et que je regrettais que les associations comme le Secours Catholique, Ozanam, l'Ordre de Malte et un certain nombre d'associations, qui voulaient participer à la vie du centre, aient été un peu écartées. J'ai aussi découvert que cette association n'avait pas souscrit au plan canicule cet été. Je suis choqué. À partir du moment où toutes les associations de la ville se sont réunies pour mettre en place un plan canicule à la demande de l'Etat et de la collectivité, toutes celles qui oeuvrent dans le secteur des plus démunis doivent être solidaires et participer aux actions générales sur la ville.

Nous nous expliquerons avec le directeur. Beaucoup de bénévoles sont prêts à l'aider. Cela permettra de remplacer des emplois rémunérés, donc de moins solliciter le contribuable de Boulogne-Billancourt. Pour autant, la vie du centre des Oliviers n'en sera pas amoindrie, au contraire, puisque encore plus de personnes de l'extérieur viendront se rapprocher davantage des personnes démunies et favoriser ainsi leur insertion dans le tissu social de notre commune.

En tout cas, je vous remercie d'avoir examiné dans le détail tous ces projets. C'est un effort réalisé à la fois par la direction des finances de la ville, chacun des maires adjoints et des responsables associatifs de la ville dans le cadre, comme l'a dit Mme Bauche tout à l'heure, d'une situation financière nationale et internationale tendue. Il paraissait de bon aloi de présenter un budget à l'équilibre par rapport à l'année dernière, c'est-à-dire sans hausse de 0 % d'augmentation et 0 % de diminution dans son ensemble.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - COMPTE RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE LOCALE N°4 - ANNEE 2007 - RAPPORT SPECIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PREROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE - APPROBATION.

Rapporteur : M. Baguet

Je précise que le CRACL, c'est le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale, mais les élus de cette assemblée connaissent bien ce document, le quatrième qui est présenté.

- Dans le cadre de la loi du Code de l'urbanisme, les SAEM doivent présenter à la ville, en vue de son approbation, un compte rendu financier. Mais le compte rendu annuel à la collectivité locale est encore plus détaillé, puisqu'il comporte une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé, comparé aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir.

- Deuxième document : le compte rendu financier incluant le bilan prévisionnel global actualisé de l'opération. Ce bilan prévisionnel modifié tient compte des enga-

gements réalisés et à venir et des évolutions significatives du projet, dont certaines feront l'objet d'autres délibérations.

- Troisièmement, le plan de trésorerie actualisé de l'opération faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses.

- Quatrième document : un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé.

- Cinquièmement : le rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, qui doit être adressé annuellement au Préfet. Ce CRACL a été établi sur la base des réalisations effectives du 1er janvier 2007 au 31 août 2008, il porte donc sur 18 mois.

C'est un document extrêmement dense. Vous avez eu le loisir de le lire. Il porte essentiellement sur notre opération Seguin-Rives de Seine. Il y a quatre gros chantiers : l'opération ANRU du Pont de Sèvres, le Trapèze ouest, le Trapèze est et l'Ile Seguin.

Le document détaille les évolutions, notamment de la première phase du Trapèze ouest, qui est complètement en chantier. Nous avons même inauguré récemment les immeubles Khapa et Angle, l'immeuble Khapa étant déjà occupé par le laboratoire pharmaceutique IPSEN. L'immeuble Angle va être occupé par le journal l'Equipe en février ou mars prochain. Ils font les travaux d'aménagement.

Le Trapèze ouest, c'est 330 000 m² Shon avec l'îlot V qui est complètement engagé ou défini fin 2008.

Ensuite, nous y trouvons la première phase de développement du Trapèze Est qui est engagée, sur laquelle nous voulons apporter quelques modifications.

La programmation des équipements publics est précisée et complétée dans le document, notamment avec la confirmation de la construction d'un lycée à caractère scientifique et d'un gymnase accessible au public en dehors des heures scolaires, et, peut-être, d'un centre d'hébergement pour les lycéens ou une maison des étudiants, une maison des lycéens. Nous sommes en négociation avec le Conseil régional et l'inspection d'académie.

Sur l'Ile Seguin, la programmation à vocation culturelle se développe. Nous avons évoqué cela longuement lors de nos conseils municipaux précédents. Je vous confirme l'état d'avancement du chantier, notamment de l'hôtel qui est porté par la Cogedim. Nous poursuivons les contacts avec l'Université Américaine de Paris. Je dois rencontrer prochainement la nouvelle présidente.

Ensuite, nous avons la convention partenariale pour le quartier du Pont de Sèvres ANRU, que nous avons évoquée à plusieurs reprises, notamment lors du dernier

Conseil municipal où a été demandée une révision partielle du POS pour permettre à General Electric de se lancer dans la réhabilitation des tours.

Et enfin toute la partie financière est détaillée.

Il est important de noter que l'équilibre de l'opération reste le même à échéance de 2018 pour un montant global de 749 M€. Nous avons des petits décalages de trésorerie compte tenu des réflexions que nous avons engagées sur la partie Ile Seguin. Nous n'avons aucun décalage de trésorerie sur les autres parties concernées, notamment Trapèze ouest, Trapèze est, et l'ANRU.

Je suis rapide, comme M. Solère, mais vous avez tous les documents.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable. Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'a pas participé au vote.

Le débat a porté sur le rééquilibrage du Trapèze entre bureaux et logements. Les interrogations portaient sur le fait d'augmenter le nombre de bureaux. Ce à quoi il a été répondu qu'il y avait une vraie demande de grosses surfaces de bureaux sur Boulogne-Billancourt. La question portait aussi sur les avances de trésorerie qui apparaissaient dans le CRACL d'un montant de 30 M€.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances :

Le débat en commission des finances était assez riche. Le groupe @lternance a tout d'abord fait part de ses inquiétudes face à la baisse de recette de 15 M€ l'année prochaine. Il a par ailleurs souhaité savoir si la clef de répartition des travaux entre la ville, les autres collectivités et le secteur privé présentée par l'ancienne municipalité, et actée dans le PV du 15 mai 2003, était toujours valable.

Le groupe a aussi souhaité comprendre dans quelle mesure les 12 M€ que verse annuellement la ville à la SAEM allaient être financés par la TVA, comme le rapport semble l'indiquer, pour l'année 2009.

Des réponses ont été apportées sur ces différents points.

Le chiffre de 15 M€ figurant page 113 du CRACL ne correspond pas à une baisse des recettes, mais à un décalage de trésorerie. Celui-ci résulte essentiellement du fait que l'opération est peut-être gelée pendant six mois, temps nécessaire à la nouvelle municipalité pour prendre connaissance de l'ensemble des engagements juridiques complexes de cette opération importante. Le nouveau programme comporte moins de mètres carrés SHON sur l'Ile

Seguin. Enfin, la SAEM porte peu de foncier, ce qui est plutôt un point positif dans la conjoncture actuelle.

Les clefs de répartition ne sont pas connues. Cependant, il a été dit que les autres participations publiques figurant dans le bilan prévisionnel résultent des subventions de droit commun que la SAEM est en droit de percevoir, calculées ouvrage par ouvrage. Le bilan financier prévisionnel était établi en retenant une décote prudente des subventions que la SAEM est en droit d'attendre des autres collectivités publiques.

Enfin, la direction de la SAEM et ses conseils ont, dès le début de l'opération, été très attentifs aux aspects fiscaux.

Dans le projet de la nouvelle municipalité, les équilibres financiers fiscaux et juridiques ont été préservés. Durant l'année 2009, la ville continuera de verser une participation d'un montant de 12 M€. Seul changement à compter de cette année, la municipalité souhaiterait que la SAEM se refinance toute seule pour ses besoins ponctuels de trésorerie.

Enfin, le groupe @lternance a fait remarquer l'absence d'un grand équipement public structurant dans le projet équipement nécessaire face à l'augmentation des flux de population de nouveaux habitants et de l'accroissement de la population active.

Il faut noter que le projet de la nouvelle municipalité dédensifie la zone. Il est certain que 15 000 nouveaux habitants sont attendus, mais il est encore trop tôt pour avoir une idée des flux de travailleurs générés par les immeubles de bureaux.

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Merci pour ces comptes rendus très détaillés. Pour ceux qui étaient présents en commission, il faut féliciter les rapporteurs.

M. Fourcade :

M. le Maire, je ferai trois observations.

- Première observation : le document est très bien fait. L'équipe de la SAEM, que j'ai mise en place il y a quelques années, travaille parfaitement bien. Je trouve que ce document donne toutes les informations possibles, y compris les conséquences des modifications de programme. Avec des photos, c'est très bien.

Je vous félicite d'avoir inauguré les deux immeubles de bureaux. Je ne crois pas toutefois avoir reçu d'invitation, mais c'est sans doute une erreur de votre cabinet.

M. Baguet :

L'ensemble du Conseil municipal a été invité. Mme Pineau était présente, j'ai salué sa présence dans mon discours.

M. Fourcade :

Je n'ai pas reçu votre invitation.

- Deuxième observation sur les programmes : je vois avec plaisir que le projet de l'Université Américaine de Paris et le projet de l'hôtel modifié vont démarrer, soit en 2009, soit en 2010, que le projet de résidence va peut-être se transformer, mais que, de toute manière, il y a un tel besoin de logements pour étudiants, chercheurs, etc., que cela peut être édifié un peu partout.

En revanche, j'ai des inquiétudes sur le projet de l'Etat, qui est présenté dans votre document et dans le document de la SAEM. J'ai en effet scruté, à la commission des finances que j'ai rejointe au Sénat, le budget de la culture pour 2009, et je n'ai évidemment rien trouvé dans ce budget. Nous avons interrogé aujourd'hui Mme Albanel, qui nous a dit qu'effectivement, dans l'état actuel des finances publiques, la participation de l'Etat a un projet sur l'Ile Seguin est renvoyé sine die. Je ne sais pas quand. Vous avez parlé de 2012....

- Troisième observation : je précise que, jusqu'au 30 août 2008, la SAEM était en excédent de trésorerie, puisque la ville participait au financement de l'ensemble et que les recettes, soit de participation des promoteurs, soit de vente de terrains, avaient été programmées et que, par conséquent, jusqu'au 30 août - page 122 du rapport- le solde de trésorerie était positif. Il va devenir négatif vers la fin de l'année, à hauteur de 5 M? nous dit le rapport. Je suis inquiet de voir qu'il va atteindre 30 M€ en 2009. Bien que les taux bancaires soient en train de baisser et que, par conséquent, les crédits de trésorerie seront moins coûteux que par le passé, notamment en 2007 et en 2008, 30 M€, c'est tout de même un chiffre. J'ai peur qu'en 2010, le solde de trésorerie soit encore plus fort, d'après le tableau qui se trouve à la fin du CRACL.

Vous me dites que la SAEM va peut-être emprunter pour elle-même. Attention, c'est une société de droit commun, une société anonyme. Il y a des actionnaires, dont les banques, et le problème de l'endettement de la SAEM est un problème en soi, et il faudra le regarder de très près. De toute manière, si la SAEM s'endette, il faudra bien rembourser un jour et il faudra bien la dissoudre lorsque l'opération sera terminée. Je suis donc inquiet. Le décalage des programmes se traduit directement par une ligne de trésorerie de 30 M€, qui risque d'être portée à un peu plus - je ne sais pas combien, puisque ce n'est pas indiqué clairement - en 2010 et en 2011.

Par conséquent, le fait de reporter des programmes tout en gelant la participation de la ville au même niveau

de 130 M€, risque de causer à la ville quelques problèmes au cours des prochaines années.

Très bon papier, donc, mais inquiétude sur les programmes et sur le crédit de trésorerie, parce que c'est une affaire qui va peser très lourd sur les finances de la SAEM, et donc, par référence, sur la ville.

Mme Shan :

Je vais m'intéresser à la question soulevée par le point 3 du projet de délibération, la diminution de logements pour 30 000 m² soit à peu près l'équivalent de 400 logements. Je continue à penser que la ville ne manque pas de surfaces de bureaux, y compris de grandes surfaces. On a supprimé une zone ND lors du dernier Conseil pour augmenter une SHON de bureaux dans le cadre de la réhabilitation des tours du pont de Sèvres. Il y a là 85 500 m² de bureaux. Ce n'est pas rien, plus les mètres carrés prévus dans la ZAC, plus tous les mètres carrés de bureaux vides dans Boulogne-Billancourt.

En revanche, on ne peut pas en dire autant de la question du logement. Il suffit de lire l'article page 22 du BBI qui en matière de logement titre : "la ville fait face à une situation catastrophique." La transformation de mètres carrés de logements, qui va toucher des logements libres, mais aussi des logements aidés en mètres carrés de bureaux est étayée, si j'ai bien compris, par l'argument suivant : "le prévisionnel de population arrivant sur le Trapèze serait erroné et à revoir à la hausse."

Or, il me semble que la réunion de concertation qui a eu lieu la semaine dernière sur le thème de l'observatoire de la population n'a pas fait mentir les chiffres communiqués en décembre 2007, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on est toujours avec une moyenne de 2,01 habitants par logement dans la ville, et un prévisionnel de 2,08 habitants par logement sur le Trapèze. Et je voudrais donc savoir sur quelles données objectives se fonde cette inquiétude qui met en péril le constat que vous établissez dans le BBI d'insuffisance de logements.

Mme Even :

J'aimerais que vous précisiez quels types de logements vont être abandonnés au profit des bureaux et quelles sont les études qui ont pu être faites pour nous prouver qu'il manquait actuellement des bureaux à Boulogne-Billancourt.

M. Fusina :

Je serai très bref, parce que le rapport de Mme Lavarde était très complet. Elle a bien résumé les discussions qui ont eu lieu en commission des finances, et le document, comme le disait Jean-Pierre Fourcade, est un très bon document. On a des informations très complètes et très précises.

D'une part, la clef de répartition présentée par Jean-Pierre Fourcade en 2003 prévoyait un financement à l'époque - on était sur une base de 482 M€ de travaux globaux - de 123 M€ de participation des collectivités locales. C'était la règle des trois tiers. J'aimerais savoir si l'on peut encore compter sur une participation aussi forte des autres collectivités locales que la ville de Boulogne-Billancourt. C'est important, parce que c'était à la base du financement du projet.

D'autre part, le retard de trésorerie a été rappelé par Mme Lavarde. Je n'y reviens pas.

J'ai des inquiétudes sur l'ANRU, parce que beaucoup de projets reposent aussi sur le partenaire l'ANRU et on sait très bien que la situation financière et budgétaire de l'ANRU est pour le moins critique. C'est ma deuxième inquiétude.

Sur les équipements publics également, n'oublions pas que le projet a été appauvri ces cinq dernières années. A l'époque, lorsque le plan de référence du 6 juin 2002 avait été présenté par Jean-Pierre Fourcade, il prévoyait notamment une salle de sports, un théâtre, une salle de loisirs pour la jeunesse, et je ne reviens pas sur l'épisode douloureux de la fondation Pinault.

Au fil du temps, ce projet s'est appauvri, alors même que l'on sait qu'il va y avoir une augmentation de la population, les habitants et les salariés qui vont venir travailler à Boulogne-Billancourt. Je pense que le compte n'y est pas en termes d'équipements publics structurants aujourd'hui. Il y a un effort de rattrapage à faire.

Je connais l'état des finances de la ville, le contexte international. L'équation est compliquée. J'en suis tout à fait conscient. Mais on ne pourra pas faire l'impasse sur la nécessité de construire ce fameux équipement public, qui est une nécessité compte tenu de l'augmentation évidente de la population à Boulogne-Billancourt d'ici ces 20 prochaines années.

Je termine sur le collège privé. Ce n'est pas affirmé dans le rapport qu'un collège privé sera construit sur les terrains Renault. Nous estimons que ce n'est pas une nécessité absolue. L'offre éducative en matière privée est suffisante sur la ville. Nous sommes très réservés, pour ne pas dire critiques, sur cette proposition.

Enfin, comme le disait une de mes collègues du groupe, nous n'acceptons pas ce processus de substitution de logements par des bureaux. Le nombre de logements à Boulogne-Billancourt est nettement insuffisant.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous ne pourrions pas, en l'état, voter cette délibération.

M. Tisseyre :

Je serai très court. Au risque d'être redondant avec mes collègues, je suis préoccupé par le paragraphe 3 du document de la délibération, qui prévoit effectivement une diminution du programme de logements au profit des bureaux, tout cela pour insister sur la nécessité d'avoir des transports en commun adéquats ou un réseau routier adéquat pour drainer le flux de salariés qui, tous les jours, viendront travailler à Boulogne-Billancourt.

Par ailleurs, avez-vous des informations concernant l'aménagement de l'île Seguin, plus exactement concernant l'aménagement de la pointe aval ?

M. Solère :

Je ferai trois remarques. D'abord pour reconnaître, comme Jean-Pierre Fourcade et Marc Fusina la qualité de ce document préparé et présenté par les collaborateurs de la SAEM.

La première remarque en tant que vice-Président du Département, et je veux associer Mme Godin, la conseillère générale du canton, pour dire que les services du département travaillent activement avec les collaborateurs de la SAEM et ceux de la ville de Boulogne-Billancourt sur ce périmètre de la pointe de l'île Seguin. Nous sommes en train de travailler à une étude de programmation précise afin d'avancer, conformément aux engagements que nous avons pris avec le Maire.

La seconde remarque concerne les annonces faites par le président de la République sur le plan de relance avec 26 Md€, avec un choix très fort de soutien à l'investissement et rassurer M. Fusina, car dans ce plan de relance, il est prévu un soutien à l'ANRU justement pour combler les difficultés financières. Donc, la signature il y a quelques mois par le Maire, le Président du Conseil général et par le Directeur général de l'ANRU va pouvoir continuer. Avec ce plan de relance, nous avons plus de garantie sur l'exécution financière de cet engagement absolument majeur pour le canton sud de Boulogne-Billancourt.

La troisième remarque est purement formelle : je ne prendrai pas part au vote, ainsi que l'ensemble des administrateurs de la SAEM, conformément à la réglementation.

Mme Dubost :

Par rapport au coefficient de répartition que vous rappelez, M. Fusina, qui figurait paraît-il dans un Conseil municipal de 2003, je ne connais pas ce type de méthode dans des SAEM. Les calculs de la SAEM sont actuellement effectués ouvrage par ouvrage. Pour chacun d'eux, on suit un coût prévisionnel. Pour chaque ouvrage, on calcule en fonction de la dotation légale la subvention que l'on est en droit d'obtenir de telle et telle collectivité publique. C'est une première façon de travailler qui est professionnelle.

Actuellement, on est en droit d'attendre 70 M€ des collectivités publiques et on a ramené à titre de prudence cette somme à 50 M€. Donc, on a une première marge de réserve, dont on a parlé en commission des finances.

Par ailleurs, quand on connaît le processus des SAEM, ce ne sont pas des clés de répartition. Sur l'île Seguin, on va peut-être vendre des mètres carrés SHON à divers organismes publics, comme vous-mêmes vous l'aviez fait pour votre programme projet d'île Seguin, et je ne crois pas avoir vu inscrits dans le budget de l'Etat à l'époque des budgets spécifiques pour l'île Seguin, pas plus qu'ils ne sont inscrits à l'heure actuelle, et notre part de financement à recevoir de l'Etat est beaucoup moins importante que celle que vous attendiez à l'époque. C'est un premier point. Des clés de répartition, cela n'existe pas.

Si on travaille, ce sont des subventions à attendre de collectivités publiques et des mètres carrés SHON que l'on vend à telle et telle collectivité publique. Cela se fait actuellement, mètre carré SHON par mètre carré SHON, ouvrage par ouvrage. Cela a été validé par l'ensemble des conseils de la SAEM et le commissaire aux comptes.

Second point, à M. Fourcade : il ne faut pas vous inquiéter sur la trésorerie. Ponctuellement, tout va bien. 27 M€, c'est la résultante de six mois de réflexion pour un projet de cette taille, les six mois sont très courts, le Maire a travaillé avec son équipe avec une rapidité que l'on ne peut que saluer. 27 M€, nous allons les refinancer sans difficulté.

La SAEM va s'endetter. Elle a des actionnaires très faibles. Elle fera des appels d'offres pour son refinancement. Elle appliquera la loi. On s'est déjà financé pour le 31 12 sans aucun problème avec des pools de banquiers. On n'a pas fait appel à un banquier particulier. Tout cela sera fait dans la sérénité, le professionnalisme, contrôlé par l'ensemble de nos conseils, y compris notre commissaire aux comptes.

M. Fourcade :

Madame l'adjointe aux affaires financières, j'ai la lettre du Premier ministre de l'époque, M. de Villepin, qui garantissait pour la création du centre de création contemporaine un apport de l'Etat de 50 M€. Je vous la ferai tenir, comme cela vous pourrez dire des choses fondées sur des documents.

Mme Dubost :

Je n'ai pas parlé de lettre. On avait parlé d'inscription au budget. Après, vous avez raison. S'il y a une lettre, c'est déjà mieux que rien.

M. Baguet :

Plusieurs points. Le premier, en réponse à Jean-Pierre Fourcade, sur l'AUP et l'hôtel : ils sont modifiés mais ils s'intègrent mieux dans le projet général. Pour la résidence étudiante, je souhaite que nous la transférions sur le Trapèze, mais qu'elle soit sur le Trapèze ou sur l'Île Seguin ne pose pas de problème particulier. Simplement, comme il y aura plusieurs résidences étudiantes, je l'ai évoqué tout à l'heure, notamment avec le Conseil régional qui nous propose de travailler avec le CROUS à une résidente étudiante à côté du lycée, nous pourrions héberger les étudiants. Il y a une demande sur la ville, nous allons nous efforcer de la satisfaire.

En revanche, j'ai demandé aux deux porteurs du projet que sont la Caisse des Dépôts et ING de monter un projet de construction de logements intermédiaires. Je leur ai demandé de sortir des loyers à 19 euros du mètre carré. Nous avons une forte demande sur la ville.

Un jeune couple qui travaille, qui touche chacun le SMIC, a des revenus de l'ordre de 2 300 euros par mois. Au prix du loyer aujourd'hui dans le privé sur la ville, entre 23 et 28 euros le mètre carré, et, s'ils trouvent un 40m² pour se loger tous les deux, cela leur fait des loyers, charges comprises, de 800 euros par mois, c'est-à-dire pratiquement un des deux salaires. Il ne leur reste plus qu'un salaire pour vivre. Il y a une population qui travaille, des instituteurs, des policiers, un certain nombre de fonctionnaires qui peuvent se loger pour 19 € le m² par mois. Ils ne trouvent pas forcément place dans le logement social et le parc privé leur est totalement inaccessible.

Mme Dubost a répondu à Jean-Pierre Fourcade sur les problèmes de trésorerie. Je voudrais signaler que, si nous en sommes à - 27 M€ en 2009, nous retombons à - 5 en 2010 selon les prévisions. Sur ce projet, vous le savez très bien, nous avons une trésorerie sinusoïdale, qui monte et descend en fonction de l'état d'avancement des projets. Cela a toujours été comme cela dès la présentation du premier CRACL.

Nous retrouverons l'équilibre à la fin de l'opération en 2018. Il va se passer beaucoup de choses d'ici 2018. J'espère que nous serons sortis de la crise immobilière et économique très rapidement. En tout cas, il n'y a pas d'inquiétude économique à avoir, l'équilibre étant là. Comme l'a dit Mme Dubost, nous avons pris nos précautions.

Je voudrais juste préciser sur ce plan-là. Il n'y a pas de droit à percevoir des subventions des collectivités, puisque chaque collectivité est autonome et que le Conseil régional et le Conseil général disposent de la liberté d'attribuer ou non des subventions à la ville de Boulogne-Billancourt, comme à d'autres collectivités. Mais il se trouve que cela se passe bien avec le Conseil régional, qui vient de nous attribuer une très grosse subvention notamment - je vois que M. Fusina hoche la tête - pour la passerelle Constant

Lemaître, puisqu'ils viennent de nous attribuer 800 000 euros, ce qui n'était pas espéré. C'est une très bonne nouvelle. Et, comme l'a dit Thierry Solère, nos excellentes relations avec le conseil général nous permettent d'espérer des sommes un peu plus importantes.

Nous avons prévu de façon très raisonnable l'équilibre financier de cette opération. Et pour la trésorerie, nous y ferons face. Je rappelle qu'il y avait déjà eu plusieurs amendements à la convention d'avance de trésorerie entre la SAEM et la ville, puisque le Conseil municipal a voté le 13 décembre 2007 une avance de trésorerie de 20 M€ à la SAEM, qui a été utilisée et remboursée. Nous serons dans la même démarche quand nous vous proposerons tout à l'heure de porter cette avance de trésorerie à 30 M€. Ce sont des avances provisoires, chaque fois, qui ont toujours été remboursées. Je tiens le tableau à votre disposition, il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir.

En ce qui concerne le logement, il existe une contradiction au sein du groupe @lternance, puisque certains souhaiteraient une augmentation du nombre de logements et d'autres, au contraire, des équipements publics d'envergure pour accueillir les habitants. Je pense qu'il faut être raisonnable. Nous sommes 110 300 habitants aujourd'hui, voire un peu plus. Nous attendons les résultats du prochain recensement, en février 2009. Nous serons probablement au-dessus des 110 000 habitants sur Boulogne-Billancourt. Aujourd'hui il est prévu dans le plan d'équilibre de la ZAC 460 000 m² de logements, dont 170 000 m² de logements sociaux.

Là aussi, nous avons un débat depuis de nombreuses années, notamment avec Jean-Pierre Fourcade, sur le chiffre de la population qui doit arriver. Les estimations de la ville à l'époque se situaient entre 12 et 14 000 habitants. Je crois que nous serons un peu plus, près de 18 000 habitants supplémentaires. Cela fait beaucoup d'habitants qu'il faut ajouter aux 110 000 que nous sommes déjà, ce qui ferait de Boulogne-Billancourt la troisième ville la plus dense de l'Île-de-France.

Je pense qu'il est raisonnable de limiter le nombre de logements sur le Trapèze pour éviter une surpopulation et être à la hauteur des services que nous devons rendre à ces habitants qui vont attendre des écoles, des crèches, des installations sportives. Nous avons prévu dans notre programme de créer une installation sportive de plein-air avec des cours de tennis pour permettre au stade Le Gallo de s'étendre de façon raisonnable pour accueillir les 1000 footballeurs. Je pense que l'on trouve ici un équilibre. Nous ne pouvons pas réclamer des logements sans arrêt. Il y a un problème. A un moment, il faudra bien accueillir ces habitants. Je pense que nous sommes dans un bon équilibre.

Je voulais dire à M. Tisseyre et à M. Fourcade que nous avançons sur les programmes de l'Île Seguin, notamment

des pointes aval et amont. Je viens d'adresser un courrier au président du Conseil général pour lui dire que nous souhaitons mettre en place les équipes effectives de travail du Conseil général et de la ville pour accueillir la salle des arts vivants, avec notamment la conque que nous souhaitons installer sur l'île et avec le ministère de la Culture.

J'étais hier après-midi, M. Fourcade, avec le cabinet de Mme Albanel. Nous avons travaillé pendant 2 heures sur le projet, en présence d'autres conseillers d'autres ministères et d'autres institutions. Effectivement, le financement de l'Etat est acquis pour 15 M€, mais sur les années 2011, 2012, 2013 à raison de 5 M€ par an. Je pensais, moi aussi, que nous allions inscrire d'ores et déjà les 5 M€ pour 2009, mais le ministère de la Culture m'a dit que cela sera inscrit pour 2011, 2012, 2013.

J'ai répondu à toutes les questions.

Thierry Solère a rappelé que les administrateurs n'ont pas à voter. Ils sont invités à ne pas se prononcer sur ce CRACL 2007 au titre de la séparation de leurs activités.

Ont voté pour : 32 dont 6 par mandat

Ont voté contre : 5 dont 1 par mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 3 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, m. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

N'ont pas pris part au vote en tant que membres du Conseil d'Administration de la SAEM : 8

(M. BAGUET, Mme DUBOST, M. MOUGIN, Mmes BELLARD, ROUGNON, MM. GALLANT, LABRUNYE, Mme FATHALLAH.

La délibération n° 2 est adoptée.

3 - INSTITUT NATIONAL DU CANCER - INCa - MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES MODALITES POUR SON MAINTIEN AU 52 AVENUE ANDRE MORIZET - RENONCIATION A EDIFIER SON SIEGE SUR L'ILE SEGUIN - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS .

Rapporteur : M. Solère

M. le Maire, à l'occasion du Conseil municipal de septembre 2008, j'avais pu préciser que l'Institut National du Cancer renonçait à installer son siège sur l'île Seguin et que, conformément aux engagements que nous avions pris avec les Boulonnais, nous souhaitions remettre à plat les relations financières entre l'INCa et la ville. Depuis le

1^{er} janvier 2006 c'est la ville de Boulogne-Billancourt qui paie l'intégralité du loyer et les charges du siège social de l'INCa, situé avenue André Morizet, les loyers étant remboursés en partie par le Conseil général qui s'était engagé à prendre la moitié du remboursement jusqu'au 31 décembre 2009.

Dès le mois de juin de cette année, le Député-maire avait pris l'attache de la direction générale de l'INCa. On avait pu vous annoncer que très rapidement l'INCa allait reprendre à sa charge cette opération.

L'objet de la délibération d'aujourd'hui est de rentrer dans les modalités pratiques de ce nouvel accord, c'est-à-dire trois choses essentiellement :

- Le fait qu'à compter du 1^{er} juillet 2008, les loyers sont pris en charge directement par l'INCa, ainsi que les charges induites par le bail signé initialement.

- La résiliation de la convention de partenariat entre l'INCa et la ville de Boulogne-Billancourt.

- La conclusion d'une convention de sous-location.

Cette opération nous fait économiser par rapport aux engagements qui étaient ceux de la ville de Boulogne-Billancourt une somme globale de 10 931 000 euros.

Au moment où il y a pression budgétaire forte sur les finances de la ville, de celle-ci comme de toutes les autres, il n'était pas tout à fait logique que les impôts des Boulonnais servent à financer le loyer d'une administration publique, si prestigieuse soit-elle, et pour autant que nous soyons attachés, c'est le cas, à sa présence sur le territoire de la commune.

Voilà, M. le Maire, l'enjeu de cette délibération que je rapporte favorablement.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe @lternance a souligné le côté financièrement très intéressant pour la ville de cette opération. Il a souhaité s'assurer, d'une part que l'INCa allait bien rester à Boulogne-Billancourt, d'autre part qu'il n'y aurait pas de contrepartie financière à la résiliation du bail. Le groupe a rappelé qu'il avait vigoureusement dénoncé cette opération au moment où l'ancienne municipalité l'avait portée.

Sur les deux points soulignés, le groupe @lternance a été rassuré. L'INCa ne déménagera pas et va traiter maintenant directement avec le propriétaire de l'immeuble. Le loyer reste inchangé. En conclusion, la majorité et le groupe @lternance se sont félicités de cette opération.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable de la commission, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme Shan :

J'ai trouvé une délibération sur table où ce n'est pas 10 900 000 euros dont il est question, mais 3 900 000 M€.

M. Fourcade :

Nous voterons cette délibération, puisqu'elle remet les choses en place à partir du moment où l'Institut ne va pas sur l'île Seguin. Je rappelle que cet Institut était le point d'appui du Plan Cancer établi par le président de la République de l'époque. Je rappelle que l'inauguration des locaux a eu lieu en présence du président du Conseil général de l'époque, M. Sarkozy, de Mme Chirac et de tous les ministres intéressés. Le fait d'avoir cet institut à Boulogne-Billancourt est une bonne chose. Vous avez très correctement négocié. Par conséquent, nous voterons cette délibération.

M. Fusina :

Je me félicite également des économies réalisées, mais je ne veux pas être présomptueux, si on m'avait écouté il y a trois ans déjà, je pense que l'on aurait fait quelques économies en la matière.

M. Solère :

Il y a une erreur dans la délibération. Le montant global de l'économie est en réalité de 10 931 000 euros. La ville payait tout et le Conseil général remboursait une partie à la ville. La somme pour la ville de Boulogne-Billancourt, en tout cas pour le budget communal, mais encore une fois les impôts du département, ce sont aussi les impôts des Boulonnais. Nous sommes la plus grande ville du département. Je me réjouis que l'unanimité du Conseil municipal soit félicité de cette opération, qui est une bonne opération à ce stade aujourd'hui pour les finances de la commune.

M. Baguet :

Je met aux voix.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4 - PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATIONS DE POSTES - RECRUTEMENT D'AGENTS REQUERANT DES COMPETENCES PARTICULIERES - MESURES DIVERSES.

Rapporteur : Mme Belliard

Cette délibération comporte 5 points.

- Le premier, classique, est une proposition de transformation de postes à temps complet. Cela concerne 12 postes et un poste à temps non complet.

- Le second point est le recrutement, compte tenu de la spécificité des emplois concernés, d'une part un adulte relais sur le quartier du Pont de Sèvres dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de gestion urbaine de proximité et du contrat urbain de cohésion sociale. L'agent doit être recruté et habiter le quartier, être bénéficiaire du RMI, être âgé de plus de 30 ans. Le second recrutement concerne un responsable de la gestion administrative du cabinet. Le troisième, un directeur de la communication dans le cas où le recrutement de fonctionnaire s'avérerait infructueux.

Par ailleurs, nous proposons le renouvellement du responsable de la communication événementielle et institutionnelle dans le cas, là aussi, où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueux.

- Le 3ème point propose une revalorisation du complément de prime attribuée aux ASVP, agents de surveillance de la voie publique, eu égard aux difficultés de leur métier. Vous avez le calcul et le détail du calcul.

- Le 4ème point concerne l'inscription sur la liste d'un logement pour nécessité absolue de service et du retrait sur cette même liste d'un autre logement.

- Le 5ème point et le dernier, mais qui n'est pas des moindres, est le versement d'une subvention à deux mutuelles : la Mutuelle Nationale Territoriale et la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales. C'est un versement réalisé chaque année. La subvention permet aux adhérents une réduction sur leurs cotisations mensuelles.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe @lternance a voulu savoir comment serait recruté l'adulte relais. Il lui était répondu qu'il y aurait un appel à candidature sur le quartier du Pont-de-Sèvres et qu'un juriste serait chargé de la sélection du candidat.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Klein :

Au cours des précédents conseils, vous nous aviez annoncé divers changements, notamment au sein de votre cabinet. On parle d'un directeur de communication. Vous

nous avez informé de l'arrivée de M. Guéant en qualité de directeur général des services, M. Guillet devenant votre conseiller spécial. Or, sauf erreur de ma part, nous ne disposons pas à ce jour de l'organigramme des services tels qu'ils sont désormais organisés, que ce soit l'organigramme de votre cabinet, du secrétariat général et des différents services de la mairie.

J'ai consulté le site Internet de la ville, puisque nous sommes au XXI^{ème} siècle et, sauf erreur, je n'ai toujours pas trouvé cet organigramme. Je voudrais savoir si vos services peuvent mettre rapidement ces renseignements utiles à la disposition de tous, sur le Net ou un document papier.

M. Baguet :

Mme Klein, ce n'est pas très gentil de la part de vos petits camarades, qui connaissent bien la vie municipale, de vous envoyer comme cela au front. La réponse est simple. Je ne me soustrais pas aux lois. Il y a des organisations syndicales, il y a des représentants. J'ai donc attendu les six mois légaux pour présenter au Conseil municipal les changements d'emplois fonctionnels. Les élections des représentants du personnel se sont déroulées. Il se trouve qu'il a fallu un deuxième tour et que le deuxième tour a eu lieu aujourd'hui. Figurez-vous que je ne peux pas présenter l'organigramme à un CTP qui n'est pas constitué légalement. Il fallait que j'attende les élections du nouveau CTP, qui ont eu lieu aujourd'hui, pour le présenter.

En accord avec les organisations syndicales, nous tiendrons le CTP le 18 décembre, juste à la veille des vacances, parce qu'il existe un délai de rigueur d'une semaine entre les élections et la tenue du CTP après son renouvellement. Voilà tout simplement pourquoi l'organigramme n'est pas présenté.

Si j'avais fait le contraire, si j'avais présenté l'organigramme ici et que je n'avais pas informé les organisations syndicales, que n'aurais-je entendu ! Je respecte le droit du travail, le Code des collectivités territoriales. C'est pour cela que vous aurez prochainement les résultats, Mme Klein, mais priorité au CTP, c'est la loi.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5 - REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT DU PERSONNEL MUNICIPAL A COMPTER DU 1ER JANVIER 2009.

Rapporteur : Mme Belliard

Cette délibération concerne la révision des tarifs du restaurant municipal de façon qu'elle puisse s'appliquer à compter du 1er janvier 2009. Vous vous souvenez qu'au mois de juin, nous avons passé une délibération et nous

avons eu des petits soucis avec des indices, nous avons corrigé le tir. Nous sommes en mesure de proposer maintenant des révisions de tarifs pour l'année entière 2009.

Je vous rappelle aussi que ces tarifs sont applicables aux bénéficiaires du restaurant et une part de ce tarif est appliquée directement aux agents et une part est supportée par la ville par le biais d'une subvention versée aux bénéficiaires, c'est-à-dire à Resteco.

La hausse qui vous est proposée, qui est de 2,15 %, serait supportée de deux manières différentes : intégralement dans le cas des agents dont l'indice majoré de rémunération est inférieur à 309 et à part égale entre la ville et les agents rémunérés et dont l'indice est supérieur à l'indice 309.

Il vous est par ailleurs proposé de supprimer la subvention versée par la ville pour les repas pris par les élus et de considérer les élus comme d'autres organismes extérieurs qui ont passé une convention avec la ville pour l'usage du restaurant Resteco.

Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe @lternance a fait remarquer que le problème n'était pas pour les élus, mais pour les attachés de groupe, qui vont devoir payer 8,27 euros. Celui-ci a demandé quelles sont les entreprises conventionnées et a souhaité savoir si la subvention aux élus figurant dans la communication numéro 7 correspondait à la suppression de la subvention versée par la ville pour les repas pris par les élus.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Suite à une question du groupe @lternance, il a été précisé que la fin du versement de la subvention municipale ne s'appliquait qu'aux élus, les chargés de mission des groupes ne sont pas concernés par ce point.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

C'est très bien, il y a une commission qui répond à l'autre ! Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Fusina :

On a eu réponse à nos questions, engagement a été pris

de n'appliquer cette mesure qu'aux élus, pas aux chargés de mission. Je ne suis pas sûr que cette mesure nous permette de réaliser de substantielles économies, on verra bien.

M. Baguet :

Oui, effectivement, mais il n'y a pas de raison que les élus aient des tarifs réduits au restaurant. Il faut que les efforts soient partagés par tout le monde. C'est le restaurant du personnel.

Mme Belliard :

Je confirme que les chargés de mission pour les groupes seront considérés comme des agents en fonction de leur niveau de revenu.

Mme Even :

L'économie sera-t-elle de 925 euros comme précisé dans la communication 7 ?

Mme Belliard :

Dans la communication 7, c'est le montant de l'année 2007. On va être en décalage. Prenez en compte cette mesure. Cela donne l'ordre de grandeur.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6 - RENOUELEMENT DES DROITS D'UTILISATION ET MAINTENANCE DE DIFFERENTS LOGICIELS APRES SIGNATURE DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 28 ALINEA 4 ET 35 II 8° DU CODE DES MARCHES PUBLICS - COMMUNICATION.

Rapporteur : Mme Belliard

Vous le savez tous, l'utilisation de certains logiciels est soumise à l'acquittement d'une licence annuelle qui couvre l'assistance technique de l'éditeur et la fourniture des corrections et des évolutions des logiciels.

Nous avons donc passé des marchés fractionnés à bons de commandes, qui comportent un montant minimum et un montant maximum.

Compte tenu des droits exclusifs que détiennent certains éditeurs sur leurs logiciels, ces contrats prendront la forme de marchés à procédure adaptée, tout en respectant les conditions prévues du Code des Marchés publics.

Je vous épargne la lecture complète des différentes sociétés et logiciels concernés. Je vous demande de prendre acte de cette communication.

Le Conseil donne acte à Mme Belliard de sa communication.

7 - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC ET DES SYNDICATS INTRACOMMUNAUX POUR L'ANNEE 2007 - RAPPORT DES TRAVAUX RENDUS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2008 - COMMUNICATION.

Rapporteur : Mme Belliard

Mes chers collègues, la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2008 s'est réunie deux fois, le 3 juillet et le 24 novembre derniers. Elle a étudié et regardé les conventions de délégation de service public.

- La première concerne le restaurant municipal qui se trouve au sous-sol, qui est réalisé par la société Resteco. Le rapport note une fréquentation en très légère augmentation et un résultat toujours négatif pour l'instant.

- Le second rapport concerne le service de mise en fourrière confié à la société Parc Auto Dépannage. Ce contrat a expiré le 31 janvier 2008. Le stationnement payant sur voirie est confié à la société SOGEPARC et l'évolution des recettes en 2007 est en progression de 13,1 % par rapport à l'année précédente.

- Le marché d'approvisionnement Pierre Grenier et le marché biologique de la Route de la Reine ont été confiés depuis le 1^{er} août 2005 à la société SOMAREP. Le terme de cette convention était le 31 juillet 2008. Une nouvelle convention avec la même société s'exécute depuis.

- Le rapport de la piscine patinoire : cet établissement était confié par concession à la société Vert Marine. Il a bénéficié en 2007 de conditions climatiques moins favorables qu'en 2006 et le résultat positif de l'exercice est légèrement inférieur en 2007.

- Le cinéma de l'espace Landowski qui est confié à la société CINEVOX rapporte que la fréquentation mensuelle en 2007 est en hausse de 7,26%, ce qui permet de dégager un résultat bénéficiaire, alors qu'il était déficitaire jusqu'à présent.

- Le Théâtre de l'Ouest Parisien, exploité par la société du Théâtre de l'Ouest Parisien, affiche en 2007 20 767 entrées payantes, en hausse de 27 % par rapport à l'ancien exercice, mais toujours inférieur à l'objectif des 23 000 entrées payantes qui était visé.

- Le réseau de chaleur et de froid dans la ZAC Seguin Rives de Seine, confié à la société IDEX Énergie depuis le 1^{er} janvier 2006, a assuré en 2007 la mise en place des réseaux de distribution de chaud et de froid dans le Trapèze ouest. En 2007, des frais d'études et de maîtrise d'oeuvre pour la centrale froid ont été enregistrés. Les premières recettes ont été aussi enregistrées à l'occasion des mises en service des bâtiments A1 et D2a.

- La dernière DSP est celle de la crèche Sèvres, nommée le Manège Enchanté, confiée à l'association ABC Puériculture. Les chiffres montrent que maintenant cette crèche a trouvé son rythme de croisière.

Nous avons fait quelques économies. Nous n'avons pas fourni l'ensemble des rapports, mais vous pouvez les consulter si vous êtes réellement intéressés à leur lecture.

Il s'agit des rapports fournis par le SIGEIF, le SIPPE-REC et enfin le SIFUREP. L'ensemble de ces rapports a été examiné par la commission.

Je vous remercie de prendre acte de la communication de ces rapports qui, je le rappelle, sont à votre disposition si vous souhaitez les lire en détail.

Mme Even :

J'aimerais que l'on m'explique plusieurs points (il n'y a pas de numéro de page). Cela concerne la destruction d'un véhicule. Pourquoi détruit-on des véhicules ? Première question.

Deuxième question : concernant le marché Pierre Grenier, normalement une brocante doit être associée à ce marché. J'aimerais savoir ce qu'il en est, si cela fonctionne bien ou pas.

Ensuite, concernant la natation scolaire, dans plusieurs collèges les professeurs d'éducation physique se plaignent de ne pas avoir suffisamment de lignes d'eau pour les élèves de collège. Ils nous ont fait remarquer que dans une ligne d'eau, il pouvait y avoir jusqu'à 25 élèves, alors que dans les lignes d'eau à côté qui sont ouvertes au public, il y a une ou deux personnes.

M. Tisseyre :

Concernant le compte rendu sur les marchés, je constate et déplore la pauvreté et le manque de précision du compte rendu d'activité de l'année 2007 concernant la gestion des marchés d'approvisionnement Pierre Grenier et Route de la Reine. Concernant Pierre Grenier, il n'y a rien de précisé sur ce marché, excepté des problèmes de nettoyage. Pas de précision concernant l'abonnement des commerçants.

A ce titre, tout comme Martine Even, ma collègue, je voudrais savoir si d'ores et déjà nous avons des résultats concernant la fréquentation de ce marché suite aux initiatives prises au mois d'octobre, concernant, d'une part la prolongation nocturne du marché le jeudi, d'autre part l'initiative de la brocante certains dimanches, sachant que, m'étant rendu sur ce marché lors d'une brocante, les gens se plaignaient qu'il n'y ait pas suffisamment de communication et de publicité pour cette brocante.

M. Coquebert de Neuville :

Je vais répondre de façon générale sur le marché Pierre Grenier. Je vous confirme que ce n'est pas tout à fait satis-

faisant. Une seule société a répondu, et on avait le choix entre ne rien faire, mais il y avait une demande importante pour son maintien. La deuxième chose sur l'extension des horaires plus nocturnes ; on a le retour, les habitants apprécient.

Troisièmement, la brocante. C'est essentiellement parce qu'on n'arrivait pas à nourrir le marché et qu'en extension brocante, on maintient un certain degré d'activité. Sans cette brocante, il y aurait des trous dans le dispositif.

Au total, je vous concède que c'est loin d'être parfait et qu'il faudra certainement revisiter ce point-là.

Mme Belliard :

On détruit les voitures, non pas pour s'amuser, mais parce qu'elles encombrant la voie publique. Le propriétaire n'existe plus. On a fait les recherches et le véhicule n'appartient plus à personne. A ce moment-là, comme on ne peut rien faire de ces voitures, elles partent en destruction et ceci a un coût pour la ville.

M. Baguet :

Monsieur Louap, pouvez-vous vous répondre sur les lignes d'eau de la piscine qui sont saturées pendant l'enseignement de la natation par les professeurs d'éducation physique de la ville alors que les lignes d'eau réservées au public sont vides ?

M. Louap :

Ce n'est pas vrai en permanence, puisque je reçois également des courriers d'usagers qui se plaignent qu'il y a trop de lignes d'eau réservées pour les scolaires. Il faut arriver à trouver un compromis, ce qui n'est pas évident. Dans la mesure du possible, on essaie de faire au mieux pour satisfaire les demandes des établissements scolaires. Très récemment, je viens d'obtenir pour le collège Jean Renoir une ligne d'eau supplémentaire jusqu'aux vacances scolaires de Noël de façon qu'il bénéficie non pas de 2, mais de 3 lignes d'eau. C'est un compromis. Il faut arriver à concilier la demande et les besoins des scolaires avec la demande légitime des utilisateurs que chacun d'entre nous peut être.

M. Baguet :

Merci. C'est une communication il n'y a pas de vote.

Le Conseil donne acte à Mme Belliard de sa communication.

8 - GESTION DE LA DETTE, DE LA TRESORERIE ET RECOURS A DES INSTRUMENTS DE MARCHÉ - CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS AUTORISEES POUR L'ANNEE 2009 OU JUSQU'AU VOTE DU BUDGET

PRIMITIF 2009 - APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION D'AVANCES DE TRESORERIE CONCLUE AVEC LA SAEM VAL DE SEINE AMENAGEMENT - DELAGATION ET AUTORISATIONS DONNEES AU MAIRE.

Rapporteur : Mme Dubost

Le vote du budget 2009 intervenant en mars prochain, nous sommes obligés, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, de rappeler que toute contraction de nouveaux emprunts sera exclue jusqu'à l'adoption du budget et que seul le Maire pourra mettre en place des emprunts ayant donné lieu à un engagement juridique antérieur au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, il vous est proposé de délibérer sur les caractéristiques des opérations autorisées en 2009 jusqu'au vote du prochain budget, sachant que ces opérations, vous les avez déjà autorisées.

Enfin, il vous est fait état des prévisions de trésorerie de la SAEM qui nécessitaient un ajustement du plafond de trésorerie pour un montant de 30 M€, ce plafond était jusqu'à présent de 20 M€, le versement de l'avance de trésorerie en 2009 remboursant au plus tard le 31 décembre 2009 nécessite la signature d'un avenant. Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Vincent :

On ne peut que se féliciter de voir la municipalité poursuivre la politique de gestion active de la dette engagée sous le mandat précédent.

Je rappelle que cette gestion, qui fait appel à des techniques financières maîtrisées telles que les swaps de taux d'intérêt, qui excluent le retour à des produits dits toxiques, produits dont on a parlé récemment et qui ont malheureusement été souscrits par certaines collectivités locales, cette politique a permis à la ville, dans les comptes de 2007, de bénéficier d'un taux moyen d'aide de 3,89 %.

Comme le rappelait le rapport du cabinet Finances Actives, que vous avez joint au dernier CA, ce taux était significativement meilleur que le taux moyen supporté par 25 villes comparables d'un panel déterminé par ce consultant, qui s'établissait à la fin de l'année dernière à 4,10 %.

On ne peut qu'espérer que cette reconduction du dispositif va permettre aux finances de la ville de profiter à plein du mouvement actuel de baisse des taux, qui ont baissé de 1 % en un mois pour ce qui est des taux courts,

et que vous saurez améliorer à votre tour les résultats de la gestion financière, au-delà des opportunités offertes par les évolutions de taux.

M. Fourcade :

L'Etat, pour sa propre dette, n'envisage pas de procéder à des swaps en 2009 étant donné qu'actuellement la liquidité bancaire n'est pas encore restaurée et que les écarts de taux et les possibilités de jouer entre les taux variables, les taux fixes, etc., sont extrêmement difficiles sur le marché bancaire.

La délibération qui est là est une délibération de principe qui permet au Maire de faire toutes les opérations de trésorerie possibles. Mais comme vous le savez, mes collègues de la commission des finances m'ont demandé d'être le rapporteur spécial des engagements financiers de l'Etat. Je m'occupe donc de la dette de l'Etat, bien que je sois un piètre gestionnaire ! L'Etat ne recourra pas à des swaps l'année prochaine et il commence à avoir des problèmes pour les couvertures de dettes à moyen et long terme. Autant pour les bons du trésor et les crédits à court terme, les crédits annuels, etc., il n'y a aucun problème autant les engagements à plus long terme sont plus difficiles.

C'est pour cela que concrètement vous avez tous les pouvoirs avec cette délibération, mais il faudra en user avec beaucoup de prudence.

Mme Dubost :

Merci, M. Fourcade, pour les informations du haut niveau, parce que c'est vrai que l'on gère cette dette en permanence très ouverte à toutes les informations qui peuvent nous être données.

M. Vincent, on a fait lors du dernier Conseil municipal une délibération importante sur la dette. Je vous ai répondu que la dette que l'on a trouvée était de bonne nature, c'était son ampleur qui nous posait problème. Cela n'a pas changé malheureusement depuis le 20 novembre.

Ont voté pour : 50 dont 9 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 dont 1 par mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n° 8 est adoptée.

9 - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2008 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BIL-

LANCOURT ET L'ASSOCIATION LE GRAND CHEMIN - REMISE GRACIEUSE DE DETTES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES ET CREANCES IRRECOURABLES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION RECIPROQUE DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SEINE ET LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA CAVDS - ABAISSEMENT DU SEUIL UNITAIRE DES RATTACHEMENTS A 1 000 €.

Rapporteur : Mme Dubost

Cette délibération contient plusieurs articles un peu différents. Je vous propose de regarder déjà le premier article, qui concerne la DM2 pour l'exercice 2008. Les inscriptions soumises à votre approbation sont essentiellement constituées d'ajustements destinés à tenir compte des décisions prises par le Conseil municipal depuis le vote de la DM1.

Les grandes tendances de cette DM2 sont, d'une part une DM strictement équilibrée grâce à l'amélioration de l'autofinancement, d'autre part, et c'est un point qui mérite d'être souligné, une DM d'ordre technique en investissement qui prépare une gestion conforme à la réglementation budgétaire en matière d'AP/CP.

Je vous propose que l'on pose des questions article par article.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe @lternance s'est interrogé sur les conséquences des ajustements des CP et sur la subvention de 1 M€ versée à la société Osica étant donné que les travaux n'ont toujours pas commencé et que les locataires se plaignent de l'état des locaux.

La nouvelle application des AP-CP n'est qu'une mise en application d'une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes datant de leur contrôle sur le compte administratif de 2002. Cette recommandation n'avait jusqu'à aujourd'hui pas encore été prise en compte. Les 1 M€ versés à Osica n'ont pas encore été décaissés.

Le groupe Majorité rassemblée a souhaité avoir des précisions sur le point numéro 8. Il s'agit en fait d'une mesure technique relative à la clôture des comptes, mais importante pour les directions à petit budget.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Vincent :

Ce n'est pas vraiment une question, c'est un commentaire ou deux observations, si vous me permettez.

- La première, c'est que nous constatons avec satisfaction l'amélioration des recettes de fonctionnement de 3 M€. Ce surcroît provient pour un tiers avec l'effet retard habituel du dynamisme du marché immobilier bouloonnais au cours des dernières années, qui a permis encore en cette fin d'exercice 2008 de majorer les droits de mutation et d'augmenter la masse des impôts ménage. Il faudra bien évidemment anticiper, pour le budget 2009, l'effet malheureusement inévitable du ralentissement du marché immobilier sur ces recettes.

Deuxièmement, on observe, et on peut s'en féliciter également, l'effort financier supplémentaire de la CAF, proche de 1 M€, consenti dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2007. Ce surcroît de 969 000 euros exactement est tout à fait bienvenu. Les deux-tiers proviennent tout de même de la gestion précédente, c'est une poursuite, mais normale, cela prouve que les caisses finalement n'étaient peut-être pas si vides.

- Deuxième observation : nous notons également que le principal poste de dépenses qui doit être ajusté à la hausse est celui des charges de personnel sous l'effet de diverses mesures imposées par l'Etat, comme l'augmentation des heures supplémentaires des enseignants de maternelle et primaire ou la garantie individuelle de pouvoir d'achat. Même si ces nouvelles charges sont tout à fait justifiées pour les bénéficiaires, il est clair que ce type de charges imposées de l'extérieur, qui arrivent en cours d'exercice, est tout à fait difficile à supporter pour les finances des collectivités. Nous nous y sommes habitués depuis quelques années, mais il est évident que c'est un effet très difficile à anticiper. Là encore, c'est un point qu'il faudra prendre en considération dans la prévision budgétaire.

Au total, cette DM2 permet de clôturer l'année avec un auto-financement majoré de près de 1 M€ et même avec une légère baisse de l'encours de l'emprunt par rapport à la DM1. Donc, nous voterons cette délibération.

M. Fusina :

Je ferai deux observations sur ce projet de délibération. Tout d'abord, en matière de crédits de paiement, il est vrai que l'ajustement n'est pas marginal tout de même. 6,5 M€ en moins-value. Visiblement, cela n'aura pas de conséquence sur la réalisation physique des opérations.

Question que l'on peut se poser : n'y a-t-il pas eu de surestimation initiale des crédits de paiement ? Là, il s'agit d'un effet de toilettage budgétaire qui était a priori nécessaire, selon le document tel qu'il est présenté.

La deuxième observation concerne la délibération proprement dite. C'est une délibération hétérogène. Nous ne voterons pas cette DM par souci de cohérence, parce que nous avons voté contre le budget 2008. En revanche, nous

voterons les autres articles de la délibération numéro 9 à partir de l'article 2 jusqu'à l'article 8 de la délibération, qui sont des opérations que nous soutenons, bien évidemment.

Mme Shan :

J'ai juste une demande d'éclaircissement sur l'article 2. Je voulais savoir pourquoi la subvention de fonctionnement de l'association du Cercle de Bridge et d'Échecs de Boulogne-Billancourt est indiquée dans cette délibération, alors que je vois dans le tableau des subventions aux associations (c'est la page 18 sur 23), que cette association n'a pas de demande pour 2008 et pas non plus pour 2009.

Par ailleurs, il est dit que c'est une nouvelle association. Je n'arrive pas à bien comprendre. En 2007, une subvention de fonctionnement était prévue dans la DM1.

Par ailleurs il me semble aussi que le pôle Ludothèque de Boulogne-Billancourt du centre national du jeu incluait les activités bridge et échecs, à moins que ce soit une autre activité bridge et échecs.

M. Baguet :

Je vous réponds sur ce point Mme Shan. Pourquoi cette subvention de 4 000 euros ? Cela permet à cette association de retrouver un équilibre financier parce qu'elle a connu des difficultés de gestion. C'était un engagement de mon prédécesseur, qui avait reçu le président à l'époque. Je tiens à honorer cet engagement vis-à-vis de cette association. Ce n'est pas une nouvelle association, c'est la continuité d'une association précédente qui a rencontré des difficultés de gestion, mais qui existe sur Boulogne-Billancourt depuis de nombreuses années et qui fonctionne très bien.

Mme Shan :

Pourquoi est-ce qu'elle n'a pas été traitée avec les autres associations dans le tableau des associations ?

M. Baguet :

Nous ne sommes pas sur la même année budgétaire. Là, nous sommes dans la DM 2008. Tout à l'heure, c'était pour 2009. Comme les 60 000 € pour l'association le Grand Chemin, cette subvention sera versée sur le budget 2008, c'est donc compris dans la DM2.

Un mot à M. Vincent, qui est toujours un peu piquant dans ses interventions. Nous pouvons nous féliciter de toucher aujourd'hui la subvention de la CAF, parce qu'elle n'avait jamais été réclamée par la ville. Elle date du 1er janvier 2007. Technicité financière ne veut pas forcément dire capacité de gestion. Quand on oublie des dossiers, il faut savoir les réactiver.

Deuxièmement, le dérapage du personnel n'est pas dû seulement aux progressions du point, mais aussi à des mesures votées par le Conseil municipal de Boulogne-Billancourt. Je ne voudrais pas être désagréable avec vous, mais vous avez voté après le vote du budget 2008 un certain nombre de primes au personnel de la ville, aux Conseils du 13 décembre 2007 et du 7 février 2008, qui n'étaient absolument pas nécessaires. Une prime de présence pour les agents qui ne sont pas absents plus de 10 jours par an. C'était sans doute une mesure électorale. Et le montant des primes votées se monte à 480 000 euros, c'est-à-dire 1 % des impôts ménage.

Il n'y a pas que l'augmentation automatique des indices de la Fonction publique, il y a aussi des décisions politiques qui ont été prises. Nous le savons, cela a été dit dans un audit et même par Standard & Poor's. Le contexte préélectoral a poussé des dépenses supplémentaires.

Sur les droits de mutation, nous pouvons nous féliciter d'une augmentation cette année. Mais nous anticiperons dans le budget 2009 sur une baisse des droits de mutation.

Sur le personnel, nous avons ajouté 2 M€ au moins de juin, je vous le rappelle. Là, nous ajoutons 800 000 euros. Ce sont 2,8 M€ qui n'ont pas été prévus dans le budget et qui étaient pourtant connus pour partie, surtout quand on vote des primes au personnel que l'on n'intègre pas au budget. Cela représente 5 points d'impôt pour les impôts ménage de Boulogne-Billancourt et ils avaient été oubliés dans le budget 2008.

Mme Dubost :

M. Fusina, les CP qui n'ont pas été surévalués antérieurement, ceux qui sont abandonnés, réinscrits, ce sont vraiment des CP auxquels il va falloir faire face. Vous en avez la liste dans le rapport sur la DM. On en reparlera lors de l'élaboration du budget. Ce sont des CP qu'il faut à tout prix rouvrir dès maintenant.

M. Baguet :

On va voter article par article.

M. Fourcade :

Compte tenu de vos déclarations, M. le Maire, je voudrais vous rappeler que je vous ai demandé à la fois de manière orale et de manière écrite, par lettre recommandée, de communiquer aux groupes de l'opposition l'audit de la ville fait par le Trésor public au mois de juin et l'audit fait par le cabinet Ernst & Young au mois de juillet. Je souhaiterais avoir ces deux documents.

M. Baguet :

Je vous ai déjà répondu lors d'une question de M.

Vincent, lors du dernier Conseil municipal. La loi et la jurisprudence sont formelles. Quand ces documents servent à l'élaboration d'un budget, ils n'ont pas forcément à être communiqués. Je vous ai dit que je vous les communiquerai, mais pour l'instant, ce sont des documents de travail pour l'élaboration du budget 2009. Nous avons même cité les articles de loi et la jurisprudence en la matière.

En termes de transparence, nous sommes transparents. Vous m'avez demandé de modifier la tribune dans le BBI, vous avez voulu apporter un rectificatif, cela a été fait. Cela n'a pas été simple sur le plan technique car le BBI était déjà parti à l'impression. Nous donnons les documents. Vous avez eu communication de la note Standard & Poor's, du communiqué qui est public. Nous vous communiquons les documents en temps et en heure.

M. Fourcade :

Vous pouvez me donner une photocopie de ces documents et garder l'original.

M. Baguet :

Pour l'instant, nous travaillons sur ces documents, comme nous le permet la loi.

M. Fourcade :

Et bien, je saisirai la CADA.

M. Baguet :

Vous le pouvez, mais il y a des jurisprudences extrêmement claires en la matière.

Pouvons-nous voter globalement ?...

Article 1 :

Ont voté pour : 50 dont 9 par mandat

Ont voté contre : 5 dont 1 par mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

L'article 1 est adopté.

Les articles 2 à 8 sont adoptés à l'unanimité.

La délibération n° 9 est adoptée.

10 - AUTORISATIONS BUDGETAIRES POUR 2009 JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2009 (ARTICLE L.612-1 DU CGCT).

Rapporteur : Mme Dubost

Dans la continuité du vote du budget primitif pour l'exercice 2009 qui interviendra en mars 2009, afin d'assurer la transition entre la clôture de l'exercice en cours et l'adoption du prochain budget, il convient de rappeler et de préciser les modalités d'exécution budgétaire pour le premier trimestre de l'année prochaine.

Pour la section de fonctionnement, le Code Général des Collectivités Territoriales permet d'exécuter le budget dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Ainsi, il vous est proposé pour le premier trimestre de reconduire la section de fonctionnement du budget primitif 2008.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le CGCC prévoit que peuvent être mandatées les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette arrivant à échéance avant le vote du budget.

Il ne vous est demandé aucune autorisation particulière.

En revanche, pour les autres dépenses d'investissement, essentiellement les dépenses d'équipement, les textes prévoient jusqu'à l'adoption du budget, d'une part la possibilité d'engager les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette pour les opérations annuelles, et d'autre part, pour les dépenses à caractère pluriannuel, d'engager dans la limite du montant des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération.

Il vous est proposé d'autoriser l'exécution des crédits de paiement jusqu'à l'adoption du budget 2009 pour les opérations annuelles à hauteur de 25% des CP inscrits au BP 2008, et pour les opérations pluriannuelles, en fonction de l'échéancier indiqué en annexe ci-jointe rappelant pour chaque autorisation de programme le montant restant ouvert par opération pluriannuelle et les CP prévisionnels restant à inscrire.

Il faut préciser que ce dispositif induit, par la mise en place d'échéanciers de paiement dans le cadre d'une gestion d'AP/CP, une absence de report des CP sur l'exercice 2009.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fusina :

M. le Maire, il s'agit d'une délibération purement technique, donc nous la voterons.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11 - DIAGNOSTIC DES CHAUFFERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE.

Rapporteur : Mme Dubost

On vous demande d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SIGEIF une subvention d'un montant de 8 387 euros pour des études sur les chaufferies des bâtiments communaux.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne participant pas au vote.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Rapporteur : Mme Dubost

Cette délibération est un peu complémentaire de la délibération numéro 2.

M. le Maire, vous avez déjà présenté le CRACL. Je limiterai ici l'exposé en vous rappelant que cette délibération vous propose des synthèses sur la vie sociale de la SAEM, les comptes de la société en 2007. C'est une délibération très technique qui n'apporte pas d'observation.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe @lternance a réitéré sa demande de pouvoir siéger au Conseil d'administration de la SAEM.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Solère :

Les administrateurs de la SAEM ne participeront pas au vote.

M. Baguet :

Je voulais apporter une modification. Il est écrit dans l'exposé des motifs, premier chapitre, paragraphe 1, la dernière ligne : "Lors du Conseil d'administration du 5 décembre, le PDG a démissionné de ses fonctions pour les confier à M. André Moine." Cela n'a pas pu être fait. Ce sera fait lors du prochain Conseil d'administration. J'avais pour l'instant la responsabilité d'être PDG, comme l'était le Maire précédent de la ville. Je pense que président de la SAEM, cela suffit bien. Il y a un directeur général qui est capable d'assumer tout cela.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

On me fait savoir que le groupe @lternance a voté contre en commission, ce que je n'avais pas noté sur ce rapport.

Ont voté pour : 42 dont 9 par mandat

Ont voté contre : 5 dont 1 part mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote en tant que membres du Conseil d'Administration de la SAEM : 8

(M. BAGUET, Mme DUBOST, M. MOUGIN, Mmes BELLARD, ROUGNON, MM. GALLANT, LABRUNYE, Mme FATHALLAH).

La délibération n°12 est adoptée.

13 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - REALISATION PARTIELLE DES ESPACES VERTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LR FINANCEMENT DES PREMIERES REALISATIONS - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Dubost

La ville entend faire appel au concours financier du Conseil général au titre des parcours buissonniers, et, grâce au concours de l'Agence des Espaces Verts pour financer l'aménagement des espaces verts publics de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Il vous est demandé d'approuver le plan programme des espaces verts publics afin de solliciter le financement de tous organismes susceptibles d'apporter leur concours à la réalisation et d'en maintenir le caractère.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote. Le débat a porté sur le fait que le plan annexé à la délibération ne semblait pas comporter les changements annoncés, notamment dans le CRACL, sur l'implantation d'équipements sportifs sur le parc et sur la terrasse jardin de l'Ile Seguin.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet :

Nous adopterons la demande de subvention en fonction de l'évolution des aménagements. C'est une décision assez importante, que ce soit l'Agence des Espaces Verts de la Région ou le Conseil général dans le cadre des parcours buissonniers, nous pouvons espérer des subventions conséquentes.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14 - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES POUR L'ANNEE 2009 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER TOUTE CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PROVEES SOUS CONTRAT DU PREMIER DEGRE, SOIT SUR LE TERRITOIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, SOIT SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES CONCERNEES.

Rapporteur : M. Baroli

M. le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet de fixer la participation de la ville aux frais de fonctionnement des écoles privées. Plusieurs propositions vous sont faites.

Tout d'abord, le cas des élèves boulonnais inscrits dans une école privée boulonnaise sous contrat par lequel la ville qui a versé 687 € par enfant en 2008 versera 697,65 euros en 2009, soit un crédit supplémentaire de 2 146 euros, et donc une augmentation de 1,55%.

Puis la proposition en ce qui concerne les élèves inscrits dans une école privée située hors Boulogne-Billancourt, pour lequel la ville participe aux frais de fonctionnement sous réserve de réciprocité avec la commune d'accueil à hauteur du montant voté par cette dernière avec un plafond de 625,04 euros, ce qui correspond à un montant de 9 673 € pour 36 élèves.

Enfin, pour les élèves parisiens inscrits dans une école privée boulonnaise, la ville prend en charge les frais de fonctionnement à hauteur de 625,04 euros dans la mesure où Paris participe aux frais de fonctionnement dans ces

écoles privées, soit un total de 156 260 € pour 250 élèves parisiens.

Il vous est proposé, M. le Maire, de signer les différents contrats et les différentes conventions avec les communes concernées et les établissements privés.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Even :

Le groupe @lternance n'avait pas pris part au vote non plus (Commission des Affaires Générales et Sociales) .

Durant cette commission, les deux groupes d'opposition ont eu du mal à obtenir les chiffres parce que...

M. Baguet :

Quel est le problème, Mme Even, je ne comprends pas bien ?

Mme Even :

J'aurais souhaité avoir les vrais chiffres. Lors de cette commission, il était dit que le montant portait sur 1,719 M€, je parle sous le contrôle de M. Baroli puisqu'il fallait prendre en compte les enfants boulonnais. Or, dans la délibération, il nous est difficile d'arriver à ce chiffre de 1,719 M€ parce que nous n'avons pas le nombre des enfants boulonnais.

Je rappelle que le groupe @lternance n'avait pas pris part au vote.

M. Baroli :

Madame, au cours de cette commission, il est vrai que vous avez fait cette observation. Je vous rappelle que les chiffres vous ont été communiqués, qu'on les a repris. Après, on est bien arrivé à 1,719 M€, mais la première délibération ne mentionnait pas ces chiffres. Maintenant, c'est très clair.

M. Baguet :

Cela concerne 713 enfants boulonnais en maternelle et 1 505 enfants en élémentaire. Cela concerne 86 enfants pari-

siens élèves en maternelle et 189 enfants parisiens élèves élémentaires parisiens. Le total fait bien 1 719 270,37 M€. Nous sommes d'accord sur les chiffres ?

M. Baroli :

Oui, M. le Maire, c'est ce qui était donné en commission.

M. Baguet :

Très bien.

Ont voté pour : 50 dont 9 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 5 dont 1 par mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n° 14 est adoptée

15 - CREATION DU SECTEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MAITRE JACQUES - MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2009/2010.

Rapporteur : M. Baroli

Cette création de carte scolaire a été précédée par un certain nombre de réunions en concertation avec les chefs d'établissement, les parents d'élèves, les représentants du Conseil municipal pour se terminer le 21 novembre dernier par une rencontre présidée par le Député-Maire où la dernière proposition de modification de la carte scolaire a été approuvée par les participants.

Je ne vais pas reprendre toute la délibération et les différentes modifications parce que cela était une réunion assez technique.

Je vous propose de valider la présente modification de la carte scolaire ainsi que la création du nouveau secteur de l'école Maître Jacques.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme Bauche :

Vous vous souvenez que l'on a eu beaucoup de mal à faire mettre un feu rouge au croisement de la rue de Billancourt et de la Route de la Reine. Là, je pense qu'il y aura beaucoup d'enfants qui seront tentés de traverser directement au droit de la rue Maître Jacques. Je voudrais

être sûr, avec nos conseillers généraux, que l'on pourra assurer cette sécurité à tous les enfants qui viendront de l'autre côté de la route.

M. Baguet :

Oui, Mme Bauche, mais cette école Maître Jacques est une catastrophe parce qu'elle a été très mal placée par la précédente municipalité, au nord d'un axe routier majeur, comme le collège du Vieux Pont de Sèvres, et nous l'assurons. L'inspectrice me l'a dit : c'est une école qui coûte très cher, 29 M€, mal située et déjà trop petite. C'est un beau bilan pour l'équipe municipale précédente !

Pendant la commission de la carte scolaire, c'était très compliqué. Mme Laureau était présente. Nous avons évoqué cette difficulté de traverser des grands axes. Il ne fallait pas la mettre là. Franchement, je trouve que votre appel est un peu indécent.

M. Solère :

Je partage complètement ce que vient de dire le Député-Maire sur l'équipe précédente sur cette décision spécifique. Manifestement, elle a montré qu'elle a été mauvaise. Aujourd'hui, on paye plein de décisions qui ont de telles conséquences négatives. On a, avec Mme Godin et Mme de Rose, travaillé sur le plan de sécurisation de l'ensemble des voies départementales. Il y en a beaucoup dans notre ville, que ce soit sur le territoire communal ou sur le territoire départemental, de points tout à fait névralgiques. Le président du Conseil général, Patrick Devedjian, a donné des instructions et a mis en place un dispositif très clair pour que l'on puisse, notamment dans le monde scolaire, assurer rapidement la sécurisation des sites.

Sans rentrer dans un détail trop long, c'est la direction des Affaires scolaires qui mène cela en général quand il y a des collèges, la direction de la voirie est assez déconnectée, il va y avoir une petite équipe qui sera chargée spécifiquement de la sécurisation des zones dangereuses aux abords des collèges départementaux ou bien sur la voirie départementale à proximité des écoles. Ce sera le cas pour cette opération et nous y veillerons.

Mme Bauche :

Je ne voulais pas du tout vous être désagréable.

M. Baguet :

Vous faites référence, avec votre petite voix, à un accident dramatique. Compte tenu de cet accident dramatique, on n'aurait pas dû se lancer dans la construction d'une école de l'autre côté de la rue. C'est jouer sur des sensibilités qui ne sont pas tout à fait convenables, Madame.

Mme Bauche :

Je ne joue absolument pas, M. le Maire, et si vous avez l'amabilité ou la courtoisie de m'écouter jusqu'au bout, je ne fais aucun grief. Je voulais juste m'assurer que l'on y avait pensé longtemps à l'avance, mais bien sûr, vous l'avez fait, donc nous voici rassurés.

Quant au choix de l'emplacement de cette école, je veux vous rappeler que si vous trouvez des endroits dans Boulogne nord où l'on peut mettre une école, et bien, vous êtes très fort, parce qu'il n'y en avait pas !

M. Baguet :

Il y a des possibilités, comme le collège, Mme Bauche. Effectivement, nous sommes obligés de valider le transfert du collège du Vieux Pont de Sèvres au nord d'Edouard-Vaillant et c'est une vraie angoisse. Le périmètre de recrutement va être au sud de l'avenue et ce sera pire. Comment faire traverser à un gamin de 10 ans l'avenue Edouard-Vaillant ? Si nous arrêtons on arrête le processus que vous avez engagé, cela coûte 5 M € à la ville, Mme Bauche. Nous avons le choix entre faire porter 5 M € de vos bêtises aux contribuables boulonnais, cela représente 10 % des impôts, ou alors continuer le processus avec les risques que cela représente.

Je veux vous dire qu'effectivement, mais nous héritons de dossiers. Tout à l'heure, je parlais de technicité financière, mais la capacité de gestion et le bon sens, c'est autre chose. Ils n'étaient visiblement pas partagés par l'équipe municipale précédente.

Mme Shan :

J'avais une question technique. Y aura-t-il pour les familles demeurant sur la pointe Sembat dont les aînés sont scolarisés à l'école Thiers, à condition qu'elles en fassent la demande, des possibilités d'accueil dans une maternelle plus proche de Thiers que la maternelle Bellefeuille ? Compte tenu des horaires assez stricts en élémentaires, en général, ce sont les plus jeunes frères et sœurs qui font le trajet plusieurs fois par jour. Dans ce cas, cela représente plusieurs kilomètres.

M. Baroli :

On a beaucoup débattu sur ce genre de problème, on regardera le problème au cas par cas, vous le savez. Il y a des commissions particulières. On a ouvert le dialogue au maximum. On a eu l'accord de toutes les fédérations de parents d'élève, on a même reçu des lettres de félicitations pour la façon dont les débats avaient été menés pour délimiter ce périmètre. On regardera de très près les cas particuliers et on essaiera d'arranger le confort des familles et de la communauté éducative. Vous étiez présente à cette réunion, ainsi que Mme Laureau.

M. Baguet :

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.**16 - ADAPTATION DU DISPOSITIF DES ETUDES DIRIGÉES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE PERSONNALISÉES AUX ELEVES EN DIFFICULTE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°8 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2008.****Rapporteur : M. Baroli**

La mise en place de l'aide personnalisée aux élèves en difficulté, liée à la nouvelle organisation du temps scolaire (semaine de quatre jours), se traduit dans les écoles élémentaires par des sessions de soutien scolaire organisées soit le midi, soit le soir à partir de 16h et jusqu'à 17h30. Dans ce cas, les enfants inscrits à l'étude dirigée n'intègrent leur groupe que pour une durée très réduite, soit une demi-heure.

Il vous est proposé d'offrir la gratuité de la séance d'étude dirigée pour un montant de 7 700 € je crois, soit 2 % du montant global des études dirigées payées par la ville, si je ne me trompe pas, qui est de 415 000 €.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souhaité savoir si les heures de soutien étaient payées par l'Education nationale. Il lui a été répondu que oui. Celui-ci a également voulu connaître l'organisation mise en place en rapport avec la carte B + B.

Le groupe @lternance a demandé si les écoles avaient rencontré des difficultés pour organiser ces heures de soutien. Le maire adjoint en charge des affaires scolaires ayant répondu que le dialogue et l'écoute avaient été privilégiés, que les enseignants avaient eu le choix pour s'organiser en prenant chacun en compte les spécificités de leur école.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Even :

Le groupe @lternance n'avait pas pris part au vote durant cette commission (Commission des Affaires Générales et Sociales), il n'a été favorable qu'une seule fois ce soir-là.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17 - FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA VILLE (19 LOTS) - MARCHE ATTRIBUE APRES APPEL D'OFFRES OUVERTS - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Baroli

Pour assurer la préparation des repas des restaurants scolaires et des Clubs Seniors, la ville a un besoin récurrent de fournitures de denrées alimentaires.

L'achat de ces fournitures est actuellement réalisé dans le cadre d'un marché composé de 10 lots qui arrivent à terme le 31 décembre. Il fait l'objet d'un renouvellement pour être effectif le 1er janvier 2009 avec quelques modifications par rapport à la précédente délibération.

Il faut d'abord souligner surtout l'introduction d'un lot dédié à la fourniture de produits issus de l'agriculture biologique. Le cahier des charges exige de la part de l'attributaire un accompagnement pédagogique à destination des enfants des personnels de service, qui comprendra des supports pédagogiques, mais également des animations.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer les 18 lots du marché à bons de commande relatif à l'acquisition de fournitures de denrées alimentaires pour les services de la ville passé par voie d'appel d'offres ouvert, ainsi que tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la commission d'appel d'offres.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe @lternance a demandé à ce que la part du bio soit encore accrue. Il a noté l'avancée faite sur ce sujet par la municipalité.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

18 - SUBVENTION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Rapporteur : M. Baroli

Je vous propose d'autoriser le Maire à signer avec le département des Hauts-de-Seine une convention portant sur le soutien financier du département aux centres de loisirs municipaux. La recette correspondante sera perçue sur le budget 2008. Le montant est de 48 700 euros.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Est-ce-qu'éventuellement en séance le groupe @lternance va voter cette subvention ? Pas de question sur cette demande de subvention au Conseil général ? Je la mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19 - ACTION DE LA VILLE POUR FAVORISER LE COMMERCE EQUITABLE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR CONCLURE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MAX HAVELAAR ET SOLLICITER TOUTE SUBVENTION DE NATURE A GENERER DES COFINANCEMENTS SUR CETTE THEMATIQUE.

Rapporteur : Mme Bruneau

Depuis la fin de l'année 2004, la ville est engagée dans une stratégie d'achat public durable. Aujourd'hui, la ville souhaite renforcer la dimension éthique de sa commande publique en favorisant le recours aux produits issus du commerce équitable.

Ce concept garantit des échanges économiques nord/sud basés sur le respect des droits humains fondamentaux et des savoir-faire traditionnels, tout en permettant la juste rémunération des producteurs.

Le projet qui vous est proposé ce soir est un projet porté au niveau national par l'association Max Havelaar France, Artisans du Monde et la plateforme française pour le commerce équitable, qui est la déclinaison française d'un projet européen. Max Havelaar France vient d'ouvrir un groupe local à Boulogne-Billancourt et il me paraît pertinent de s'associer à cette expertise pour prendre un engagement de principe dans la campagne "Territoire de commerce équitable".

Ces axes d'actions s'inscrivent complètement dans l'esprit de la loi Grenelle 1 sur le rôle de la collectivité en

matière d'exemplarité, d'incitation auprès des acteurs de son territoire et de sensibilisation de ses administrés. Je vous propose d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Max Havelaar et solliciter toute subvention de nature à générer des cofinancements sur cette thématique.

M. Baguet :

Merci Mme Bruneau pour cette bonne délibération.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a souligné qu'à cet égard la communication sur Boulogne-Billancourt n'était pas toujours bien faite et qu'il s'agissait là d'un point faible pour la ville.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité de la commission des finances.

Mme Bauche :

M. le Maire, cette délibération, dont nous comprenons l'attrait nous pose quelques questions. Donc, nous allons vous les poser.

Nous voudrions être sûrs que dans ces démarches difficiles à quantifier et même à qualifier qui entourent les performances environnementales et l'engagement éthique, une démarche marketing ne prend pas les Boulonnais pour des canards sauvages.

Pour nous le commerce, qu'il soit ou non dans une démarche d'équité entre partenaires, est un ensemble de filières socio-économiques complexes, qui inclue tous les domaines d'activités : produits, services, culture, etc., et toutes les régions du monde.

L'objectif d'un commerce équitable, c'est le respect entre humains et avec la nature, mais c'est avant tout une meilleure compréhension de ce monde dans lequel nous vivons, à travers ces pratiques d'échange.

C'est aussi dans notre quotidien l'équité pour tous ceux qui interviennent dans une filière, du producteur à l'acheteur final, en passant par le transporteur, le transformateur, le prestataire, les commerçants, qu'il s'agisse de filières courtes ou longues, de partenaires voisins ou lointains.

Leader mondial du commerce équitable, Max Havelaar

prétend répondre à une demande de consommation différente placée sous le signe de la solidarité entre consommateurs du nord et petits producteurs du sud. Toutefois, l'entreprise semble effectuer un tournant pragmatique en se liant à de grands groupes très éloignés de ces préoccupations d'origine. Il n'est pas certain que les producteurs et les citoyens s'y retrouvent.

Mac Donald propose désormais du café équitable logotisé Max Havelaar, tout comme, le leader mondial de l'expresso, et puis Accord, Liedl aussi qui bénéficient de l'image rassurante de Max Havelaar.

Bref, la question que l'on se pose ici, même si on comprend parfaitement l'intention respectueuse et généreuse de la municipalité, c'est de connaître le contenu de ladite convention. On sait bien ce que peut gagner Max Havelaar à avoir notre label Boulogne-Billancourt, mais nous, nous pouvons acheter équitable sans avoir le label territoire de commerce équitable.

C'est d'ailleurs un choix qui est souvent fait, qui l'a été à la demande de M. Baroli, justement pour les choix d'aliments que nous avons sélectionné à la commission d'appel d'offres. Nous n'avons besoin de personne. Est-ce que nous avons à cautionner Max Havelaar ? Il y a beaucoup d'autres associations qui se préoccupent de commerce équitable.

Mme Bruneau :

Ma chère collègue, comme vous l'avez très bien signalé et fort heureusement, un grand nombre d'enseignes, et les plus grandes d'aujourd'hui, ont, dans leurs surfaces commerciales, des lignes de commerce équitable. On peut s'en réjouir plutôt que de le critiquer, parce que c'est vrai que l'ouverture à un très large public de l'ensemble de ces produits est aujourd'hui une recherche qui habite tous les gens qui peuvent penser équitable d'une manière très diversifiée.

On sait par ailleurs aujourd'hui que, dans toutes les tendances de consommation actuelles et dans le contexte de la crise par rapport à l'ensemble des marques existantes sur le marché, seules les marques liées au commerce équitable ont une progression de plus de 30 %, ce qui démontre qu'il y a une demande dans la population d'adhérer à ce type d'achat et d'être, malgré la crise, dans une définition de solidarité.

J'estime l'engagement qui est proposé ce soir pour notre ville, comme vous pouvez l'imaginer, de recherche de sécurité ou de sécurisation tout à fait intéressant. Nous sommes beaucoup plus pour l'incitation à un partage collectif de valeurs fondamentales, pour ceux qui le souhaitent en tous les cas, et être territoire équitable, c'est vraiment entrer dans la dynamique du futur Agenda 21 que nous préparons, avec une volonté d'associer l'ensemble

des partenaires de la ville et d'être dans une communication large et ouverte à toute la population pour favoriser et amplifier toutes les tendances du développement durable.

Ont voté pour : 45 dont 7 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 3 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

La délibération n° 19 est adoptée.

20 - ADHESION DE LA VILLE A LA COMPETENCE « DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES » DU SIPPAREC POUR METTRE EN ŒUVRE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE A L'AIDE DE PANNEAUX A CELLULES PHOTOVOLTAÏQUES - APPROBATION DE LA CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE RÉALISATION D'ÉTUDES DE POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ A PARTIR DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES PAR LE SIPPAREC - AUTORISATIONS.

Rapporteur : Mme Bruneau

La France s'est fixé l'objectif d'une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 21% de la consommation en 2010. Les collectivités territoriales, autorisées à produire elles-mêmes de l'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, sont incitées à contribuer à cet objectif.

La Ville de Boulogne-Billancourt souhaite s'inscrire dans cette démarche de développement durable en adhérant à la compétence optionnelle Développement des énergies renouvelables visée à l'article 6 bis des statuts du SIPPAREC.

L'objectif est d'exploiter le potentiel de différents bâtiments de la Ville pour installer des panneaux solaires à cellules photovoltaïques. L'électricité ainsi produite sera entièrement injectée dans le réseau de distribution publique et rachetée par EDF. Le SIPPAREC percevra le produit de la vente de l'électricité et le reversera dans son intégralité à la collectivité adhérente.

Comme la Ville ne connaît pas encore ses capacités de production d'électricité par panneaux solaires, elle entend confier au SIPPAREC la réalisation d'études sur les bâtiments communaux, conformément à la convention jointe en annexe.

A l'issue de ces études, un plan d'investissement sera proposé à la Ville.

Il est proposé d'adhérer à la compétence considérée et d'autoriser le Maire à prendre toute mesure d'exécution

nécessitée par cette adhésion ainsi que d'approuver la convention de réalisation des études sur le potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable, le groupe Uni pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne participant pas au vote.

M. Vincent :

Une simple rectification de ce qu'a dit Mme Bruneau. L'objectif n'est pas de 21% en 2010, mais en 2020. Je rappelle que les engagements pris dans le cadre européen et dans le cadre d'ailleurs du Grenelle portent sur 2020. Il y a effectivement un point d'étape en 2010, mais 21% ne correspond pas à 2010.

Au début de l'exposé des motifs, la date de 2010 devrait être corrigée.

M. Baguet :

M. Graffin confirme, c'est bien 2020.

M. Graffin :

Oui.

M. Baguet :

Merci M. Vincent de votre observation.

Mme Bauche :

Une question pour ma compréhension : est-ce que la ville va revendre cette électricité produite à EDF ou est-ce qu'on va l'utiliser directement pour notre eau chaude ?

La deuxième question : est-ce que la ville sait ce que l'on fait des matériels photovoltaïques quand ils sont obsolètes, comment est-ce qu'ils sont finalement recyclés, réutilisés, polluants ou pas, etc.?

Mme Bruneau :

Comme la délibération vous l'exprime, nous sommes en train d'entrer dans une démarche et dans une phase de réflexion sur ces sujets. Les réponses seront apportées

après que les études soient menées. Nous n'avons aujourd'hui absolument jamais eu à traiter de recyclage de cellules photovoltaïques.

Tous ces sujets seront travaillés et il est clair que l'on essaiera autant que tout cela est possible d'être dans des filières de traçabilité totale avec, si c'est possible, cela sera étudié, des pistes et des possibilités de recyclage à trouver, mais à ce jour, je ne sais pas personnellement comment les matériaux liés au photovoltaïque sont traités lorsqu'ils sont un jour obsolètes.

M. Baguet :

M. Graffin, qui est un des rédacteurs du Grenelle de l'environnement, va peut-être pouvoir nous répondre.

M. Graffin :

C'était sur la biodiversité. Pour l'électricité, en règle générale, EDF rachète le courant. On ne peut pas l'utiliser en circuit fermé. Vous faisiez mention du chauffage de l'eau, il s'agit dans ce cas de panneaux solaires thermiques, c'est un autre aspect.

Après, pour ce qui est des panneaux solaires eux-mêmes, ils sont composés de produits ferreux, métaux, etc., auxquels il faut faire attention en fin de vie. Néanmoins, c'est une technique qui évolue rapidement. Aujourd'hui, on arrive déjà à fabriquer des panneaux avec du silicium beaucoup moins pur que le silicium informatique. C'est une filière qui s'améliore. On a même maintenant des panneaux souples que l'on peut mettre sur les bâtiments.

Effectivement, il faut faire attention à la fin de vie de ces équipements. Il ne faut pas oublier non plus que l'on est face à un changement de société profond en matière d'énergie et que la dimension pédagogique de ces matériaux et de ces équipements est également un facteur important pour faire changer les habitudes. Il faut, comme toujours dans le domaine de l'environnement, considérer l'ensemble des aspects. Vous avez raison.

Il faut s'intéresser aux fins de vie des équipements et ne pas choisir... simpliste mais il faut aussi penser à la valeur pédagogique de diffusion de ces initiatives.

M. Fourcade :

J'espère que la compétence du SIPPAREC ne nous amènera pas jusqu'à l'électricité éolienne ! Cela ne concerne que les cellules photovoltaïques ?

M. Baguet :

Il faudra le vérifier, si on devait planter des éoliennes à Boulogne-Billancourt, ce serait peut-être un peu gênant !

M. Fusina :

Cette délibération va dans le bon sens, mais nous souhaiterions que la ville s'engage dans une opération plus globale et avec ensuite un calendrier de réalisation, objectifs, résultat sur une échelle de 5 à 10 ans.

Mme Bauche :

Je voulais remercier chacun ici parce que, voilà une question que j'ai pu poser sans qu'elle déclenche d'animosité. C'est vraiment gentil !

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARC DE SEINE - STADE MARCEL BEC A MEUDON - MISE A DISPOSITION DE LA VILLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS.

Rapporteur : M. Louap

La Ville de Boulogne-Billancourt loue à l'entreprise Renault depuis de nombreuses années des créneaux horaires au stade Marcel Bec à Meudon, afin d'y accueillir diverses activités sportives de plein air.

Compte tenu du nombre insuffisant d'équipements de plein air sur le territoire de la Ville, la location de créneaux pour l'utilisation des équipements du stade Marcel Bec, ainsi que ceux du stade de la Marche à Marnes la Coquette, a permis ces dernières années à la Ville de répondre partiellement aux besoins croissants de l'ACBB pour un montant annuel en 2008 supérieur à 200 000 ? pour les deux installations.

En 2007, Renault a décidé de vendre son équipement à la Communauté d'Agglomération Arc de Seine. En juin 2008, la Ville a demandé puis obtenu d'être associée aux négociations entre la communauté d'agglomération Arc de Seine et Renault. Elle veut pérenniser et accroître notablement l'utilisation de ces installations.

Les parties ont trouvé un accord sur le prix d'acquisition, soit 10,5 M€, et il est envisagé que le transfert de propriété par Renault au profit de la communauté d'agglomération soit constaté pour la fin de cette année.

Le financement global de cette acquisition sera assuré par la communauté d'agglomération d'Arc de Seine qui percevra 3 M€ de subvention du Conseil général et une participation de 2,5 M€ de la ville de Boulogne-Billancourt.

Ces nouvelles dispositions favorables à la Ville seront inscrites dans l'acte de vente qui va être formalisé entre Arc de Seine et Renault. Grâce à cet accord, la Ville bénéficiera d'un droit d'usage et d'occupation portant sur l'en-

semble des installations sportives du site, ce qui permettra de proposer une offre étendue en matière d'équipements sportifs au profit des sportifs Bouloonnais.

Sur la base d'une location annuelle actuelle de 120 000 € pour 4% d'utilisation, la participation de la Ville sera amortie en cinq années.

Une convention ultérieure entre la Ville et la Communauté d'agglomération Arc de Seine fixera très précisément les modalités de cet accord et le calendrier d'utilisation des installations sportives.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, d'accepter l'ensemble de ces dispositions et d'autoriser le Maire à signer les actes afférents.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable, le groupe @lternance s'étant abstenu.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote et ayant demandé communication de la convention d'occupation, étant donné que le projet de délibération ne fait part que du pourcentage d'utilisation et non des horaires plus précis.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe @lternance a souhaité savoir si la participation financière de la ville serait renégociée dans le cas où la fusion des deux Communautés d'Agglomération serait effective. Il est difficile de répondre aujourd'hui à cette question, car les compétences de la future grande Communauté d'Agglomération ne sont pas encore définies.

En ce qui concerne l'achat du stade Marcel Bec par la Communauté d'Agglomération Arc de Seine, une copie de tous les documents notariés est déjà parvenue au Député Maire.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade :

M. le Maire, c'est une vieille affaire que la vente du terrain des sports Marcel Bec, qui est un merveilleux emplacement, un espace vert d'excellente qualité, qui évidemment va faire plaisir à nos sportifs.

Dans l'équipe ancienne, j'avais obtenu l'engagement du Président de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine de nous permettre de garantir les créneaux d'utilisation que nous avons sur le stade Marcel Bec qui nous

revenaient à 70, 80 ou 100 000 € par an à peu près et qui permettaient de faire du football, du rugby dans de bonnes conditions.

Là, on envisage de participer à l'achat, à hauteur de 2,5 M€. Cette participation à l'achat signifie-t-elle que nous n'aurons plus à payer les forfaits annuels d'utilisation ou qu'elle s'ajoute au forfait annuel d'utilisation de l'ordre de 100 ou 120 000 €

M. Fusina :

Effectivement, c'est une précision qu'il faudra apporter. J'ai cru comprendre la délibération comme une opération d'achat du terrain. Ensuite, à mon avis, il ne sera plus nécessaire de louer quoi que ce soit. Nous voterons cette délibération qui va dans le bon sens, mais sous réserve que l'on ait connaissance des créneaux horaires qui seront dévolus à nos sportifs.

M. Tisseyre :

Etant actionnaire salarié du groupe Renault, je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération.

M. Baguet :

Merci de le préciser, vous avez raison.

Comme le dit M. Fourcade, c'est un vieux dossier que les sportifs de Boulogne attendent depuis des années et des années, et que nous aurons mis à peine 9 mois à régler, ce qui est déjà très positif. C'est vrai que, si nous avons pu saisir l'occasion de l'aménagement des terrains Renault pour acheter la totalité à Renault sans être obligé de nous associer à l'autre Communauté d'Agglomération, cela aurait été encore mieux.

Finalement, nous nous associons, cela coûte moins cher au prix de vente globale, parce que je rappelle que c'est 10,5 M€. En plus, il faut remercier le Conseil général qui va donner 3 M€ dans cette opération et qui ne revendique pas d'horaires d'utilisation en contrepartie. Les horaires seront proportionnels à la participation, d'un côté de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine, pour 5,5 M€, de l'autre de Boulogne-Billancourt, pour 2,5 M€. Compte tenu du fait que Renault veut garder des créneaux horaires, nous allons augmenter notre taux d'utilisation, de 2,7% à environ 24%, et même multiplier les heures d'utilisation, puisque des travaux vont être faits par le propriétaire avec la participation des acheteurs bien sûr, et, celle du Conseil général.

Il y aura des travaux pour transformer les terrains de sport en terrain synthétique. Vous savez qu'une telle transformation multiplie considérablement le nombre d'heures d'utilisation. Nous aurons donc une augmentation très significative des terrains de sport pour les sportifs de

Boulogne-Billancourt. C'est une très bonne opération financière parce que la totalité des montants des locations, auxquels Jean-Pierre Fourcade faisait allusion tout à l'heure, s'élèvent à peu près à 200 000 euros par an. Nous ne louerons pas des créneaux à Marcel Bec. Nous en louons aussi au stade de la Marche à Marne la Coquette et au stade des Fontaines à Sèvres.

Bien évidemment l'objectif est de se désengager de ces locations au seul profit de l'achat de Marcel Bec. Si nous additionnons ces locations et établissons un rapport, par rapport au taux d'utilisation, ce n'est même pas en 5 ans que nous allons amortir ces 2,5 M€, mais en 2 ans et demi. C'est une très bonne proposition que nous vous faisons ici.

Concernant les créneaux d'utilisation, M. Fusina, je vous rassure, nous allons les négocier avec la Communauté d'Agglomération. J'ai souhaité que ce soit mentionné dans l'acte notarié. J'ai une réponse de Renault, le vendeur, qui me certifie par courrier que nous serons utilisateurs à proportion de nos investissements. Dans l'acte notarié, le vendeur précise en effet que la ville de Boulogne-Billancourt a des droits et que les nouveaux droits devront être proportionnels à sa participation de l'achat.

Juridiquement, c'était un peu difficile parce que la nouvelle Communauté d'Agglomération n'est pas encore créée, mais je tenais à ce que l'acte notarié fasse expressément mention de nos 2,5 M€ et que nous ayons la garantie de voir les créneaux horaires à proportion de cet investissement. Tout est réglé. Cela s'est fait un peu vite parce que Renault était pressé et voulait vendre avant la fin de l'année, ce que l'on peut comprendre.

Cela va être voté par la Communauté d'Agglomération cette semaine, le 18 décembre. Tout sera prêt pour être signé chez le notaire entre le 18 et le 31 décembre.

M. Solère :

Je me réjouis vraiment, pour la communauté sportive de Boulogne-Billancourt dans sa diversité, cette affaire soit réglée, ce qui montre bien que les relations que vous avez, M. le Maire, avec vos voisins de la future Communauté d'Agglomération sont tout à fait satisfaisantes.

Avec le Conseil général, nous avons souhaité appuyer cette démarche et même si l'investissement est déjà important, nous étudierons avec grand intérêt et nous pousserons avec Mme Godin et de Mme de Rose les demandes de subvention.

Nous incitons toutes les communes à favoriser cela dans tout le département, surtout dans les zones très denses où il y a un problème d'espaces verts sportifs, les gazons synthétiques permettent un usage quasiment 24h/24.

Ont voté pour : 54 dont 10 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 1 (M. TISSEYRE, en tant qu'actionnaire Renault)

La délibération n° 21 est adoptée.

22 - AMENAGEMENT - CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE D'AMENAGEMENT (SPLA) - APPROBATION ET AUTORISATION.

Rapporteur : M. Mougin

Dans le cadre du renforcement de nos liens avec la ville d'Issy-les-Moulineaux et la Communauté d'Agglomération d'Arc de Seine, il a été envisagé la création d'une Société Publique Locale d'Aménagement, structure sociale créée par la loi du 13 juillet 2006, présentant un certain nombre d'avantages pour les collectivités publiques dont, par exemple, la nôtre.

Entre autres avantages, ce type de structure permet de s'affranchir des règles de mise en concurrence que nous serions désormais obligés de suivre dans le cadre d'une opération d'aménagement. Dans ce cadre-là précisément, nous devrions faire un avis d'appel public à la concurrence pour trouver un aménageur, comme la SAEM est aménageur de la ZAC Seguin, avec les contraintes que cela suppose.

La SPLA nous permet de nous affranchir de ces règles tout en restant maître de notre aménagement, avec certaines règles en matière de sa constitution.

Le nombre de ses actionnaires doit être au minimum de 7, l'un des actionnaires devant détenir au minimum 51% des voix.

Par ailleurs, la compétence de la SPLA est étendue à l'ensemble des opérations d'aménagement qui concernent ses actionnaires.

C'est dans ces conditions que nous vous proposons d'approuver la décision du Maire d'adhérer à cette SPLA en création, avec une prise de participation de 13 % qui a l'avantage de limiter les risques en cas d'opération déficitaire - cela existe, on l'a vu à Boulogne-Billancourt par le passé, mais ne parlons pas des mauvais souvenirs - et d'obtenir à son Conseil d'administration 2 sièges, outre ceux que la communauté d'agglomération Arc de Seine détiendra et dans laquelle nous aurons une voix prépondérante.

Voilà, mes chers collègues, l'état d'esprit dans lequel je vous fais ce rapport, qui est destiné à améliorer nos opérations d'aménagement à Boulogne-Billancourt et sur le territoire des collectivités publiques qui seront actionnaires

de cette SPLA.

M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable. Vote contre du groupe Unis pour Boulogne Billancourt et du groupe @lternance.

Tout le monde a salué l'intérêt de la création d'une telle société, mais des critiques se sont fait connaître sur la répartition de l'actionnariat qui plaçait Boulogne-Billancourt à hauteur de 13%. Il a été aussi regretté que les modalités pour sortir de la SPLA ne figurent pas dans le projet de constitution de cette société.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe @lternance a souligné la faible représentation de la ville dans la structure. Il a été fait remarquer que la représentation telle qu'elle figure dans la délibération est proportionnelle au capital apporté par chacun des membres. A terme, la ville sera aussi représentée via la Communauté d'Agglomération.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade :

Nous sommes tout à fait opposés à cette délibération, car l'objectif de cette société est très large. Il s'agit de toutes les opérations d'aménagement de quartier, toutes les opérations de revitalisation et de dynamisation. Nous sommes très surpris de voir que la Communauté d'Agglomération Arc de Seine aura 51 % des parts pour des opérations intervenant sur les quartiers de notre ville et que nous n'aurons que 13 % et 2 représentants au Conseil d'administration.

On aurait pu envisager une autre formule dans laquelle les deux Communautés d'Agglomération se seraient partagé le capital de cette société à 50/50 pour pouvoir disposer d'un instrument qui, comme l'a dit M. Mougin, est intéressant sur le plan du droit de l'urbanisme. Mais participer à ce genre de société, en fait une SAEM, et prendre 13 % du capital et être largement minoritaire, alors que les villes qui constituent la communauté Arc de Seine auront le reste, c'est-à-dire 87% du capital est tout à fait impossible. Il ne faut pas se tromper !

C'est la raison pour laquelle le groupe Unis pour Boulogne Billancourt votera contre cette délibération.

Mme Shan :

Toutes les communes actionnaires citées figurent deux fois au capital de cette société, une fois pour leur compte

propre et une fois dans le cadre de la collectivité de tutelle. Sauf Boulogne-Billancourt qui se retrouve ultra minoritaire, puisqu'elle ne détient que 13 % dans le processus de décision, alors que si on veut bien faire une comparaison avec la population, elle aura 130 000 habitants, c'est-à-dire pratiquement 45 % de la population concernée par cette SPLA qui, au total, concernera 290 000 habitants environ.

Cela appelle plusieurs remarques. Contrairement à ce qui est mentionné dans le paragraphe 1, la SPLA n'est pas complémentaire de la SAEM. En l'état actuel et dans la rubrique "compétences de la SPLA", je pense même qu'elle peut s'y substituer.

Second point : la SPLA est un outil qui entame sa troisième année d'existence, qui avait vocation à exister sur 5 ans pour l'instant. Comment est-ce qu'on sort de cette SPLA en dehors des questions de dissolution ou de liquidation ? Le cas s'est-il déjà produit ? Ces deux remarques me font conclure que les statuts ne sont pas sérieux.

M. Baguet :

Ils ont été validés par des juristes éminents.

Pour la sortie, c'est une société avec un actionnariat. Il y a une répartition des actionnaires en fonction du montant du capital qu'ils mettent dans la constitution de cette société. Pour en sortir, c'est tout simple, il suffit de vendre ses actions, ce qui a été fait dans un certain nombre de cas. On peut tout à fait modifier le capital et l'actionnariat à vocation à évoluer. Vous avez bien vu que nous sommes en train de bouger et de créer une Communauté d'Agglomération qui va s'élargir à 7 villes.

Il faut avoir 7 collectivités publiques pour constituer cette SPLA. Nous allons nous engager dans cette nouvelle SPLA avec la ville de Sèvres, le maire de Sèvres a dit qu'il allait adhérer. Il n'était pas prêt parce qu'il a une SEM qui gère ses logements sociaux, mais il a bien l'intention de la transférer dans cette future SPLA, qui aura vocation à couvrir des opérations d'aménagement d'urbanisme de notre nouvelle Communauté d'Agglomération.

D'ailleurs, nous allons vous proposer de désigner 2 représentants de la ville au Conseil d'administration, et 1 représentant de la ville aux assemblées. Je vais même vous demander l'autorisation de me présenter comme président de la SPLA : c'est cohérent que le futur président de la Communauté d'Agglomération que je serai soit aussi président de la SPLA.

Je ne comprends pas votre raisonnement, M. Fourcade. Vous me surprenez. Quand vous avez constitué la SAEM de Renault, vous avez sollicité Issy-les-Moulineaux et Meudon. Ils ont refusé de venir. Avec moi, ce n'est pas la même chose, je les sollicite et ils viennent. Nous allons

élargir la SPLA à tous les membres de notre nouvelle Communauté d'Agglomération, évoluer. En attendant, nous créons la structure avec 13 % du capital.

La composition de l'actionnariat n'est pas importante. Ce qui est important, c'est de créer la structure pour qu'elle épouse ce nouveau territoire que nous allons créer, je l'espère, courant 2009 ou, au plus tard, le 1^{er} janvier 2010.

Vous savez très bien que notre SAEM Renault est aujourd'hui très contrainte par les contrats, notamment la convention publique d'aménagement qui la lie à la ville. Je ne voudrais pas remuer le couteau dans la plaie, mais cela a été négocié les conditions que vous connaissez. L'avantage, c'est que cette nouvelle structure nous permet d'éviter ces appels d'offres dangereux parce qu'ils peuvent conduire à confier des opérations d'urbanisme à des personnes avec lesquelles on n'a pas forcément envie de travailler ou qui ne sont pas forcément compétentes.

Avec cette SPLA, et c'est pour cela qu'elle a été créée, c'est Patrick Olier qui a suggéré la création de cette SPLA, on répondra parfaitement à nos capacités d'aménagement et d'urbanisme sur l'ensemble de notre futur territoire des Communautés d'Agglomération fusionnées Arc de Seine et Val de Seine.

Il ne faut voir aucune malice, je vous assure, à la création de cette SPLA, et la composition de l'actionnariat a vocation à évoluer.

M. Fourcade :

Là, nous cédonc notre autonomie pour la rénovation des quartiers et pour l'ensemble des opérations d'aménagement. Je pense qu'il aurait été plus clair d'attendre la fusion des communautés. Présenter aux Boulonnais un nouveau système, dans lequel la ville de Boulogne-Billancourt a 13 % du capital et 2 représentants au conseil, alors que les 5 autres villes sont très largement majoritaires à plus de 80 %, c'est absolument impossible à accepter.

M. Baguet :

Cela va évoluer, et je vous demande l'autorisation d'être président de cette future société.

M. Fourcade :

Vous n'avez pas besoin de mon autorisation !

M. Baguet :

Si, c'est nécessaire, comme pour la SAEM. Je ne comprends pas. Nous avons vocation à aménager nos territoires en commun avec les six autres villes. Nous allons faire une vraie Communauté d'Agglomération, pas comme avec Sèvres aujourd'hui, mettre nos moyens en commun,

dégager des synergies, faire des économies dans le fonctionnement pour être plus performants, y compris sur l'aménagement des territoires. Cela ne me paraît pas choquant.

La ville de Chaville a une SEM qui est en train d'évoluer aussi, toutes les SEM évoluent dans le secteur, et nous, nous proposons de participer à cette nouvelle organisation et, en plus, d'en prendre le leadership, avec, comme disait M. Mougin, un coût moindre, puisque nous avons 13 % du capital. Encore une fois, ce capital a vocation à évoluer avec l'entrée d'autres partenaires, notamment de la Communauté d'Agglomération Val de Seine et de la ville de Sèvres.

M. Solère :

Pour l'article 5, nous proposons la candidature de M. Mougin et de M. Baguet.

Pour l'article 6, la candidature de M. Baguet.

Pour l'article 7, nous autorisons, parce qu'il faut le faire, éventuellement M. Baguet à exercer les fonctions de Président à la SPLA.

M. Baguet :

D'autres candidatures ?... Nous dissociions les articles ? Nous votons globalement ?

M. Fusina :

Je propose une division des votes. Nous ne prendrons pas part au vote sur les décisions nominatives. Nous participerons au vote de la délibération proprement dite.

Articles 1 à 4 :

Ont voté pour : 40 dont 6 par mandat

Ont voté contre : 15 dont 4 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mmes LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

Les articles 1 à 4 sont adoptés.

Articles 5 à 7 :

Ont voté pour : 40 dont 6 par mandat

Ont voté contre : 10 dont 3 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mmes LAUREAU)

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 5 dont 1 par mandat

(VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Les articles 5 à 7 sont adoptés.

La délibération n° 22 est adoptée.

23 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE DES AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SEINE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Rapporteur : M. Gardillou

Par délibération du 18 octobre 2007, le conseil de communauté s'est prononcé pour le transfert de la compétence relative au stationnement payant à la Communauté d'Agglomération du Val de Seine à compter du 1er janvier 2009.

Par délibérations concordantes, en date respectivement des 7 et 13 décembre 2007, les conseils municipaux de Sèvres et de Boulogne-Billancourt ont pris la même décision, et par arrêté du 4 mars 2008 le préfet des Hauts-de-Seine a modifié les statuts de la Communauté d'Agglomération en conséquence.

La compétence ainsi transférée porte sur :

- la création, l'aménagement et l'exploitation des aires de stationnement payant sur la voirie publique et des parcs de stationnement de surface constitutifs d'extension de la voirie publique, y compris dans les ZAC déclarées d'intérêt communautaire,
- l'aménagement et l'exploitation d'aires de stationnement payant sur les voies publiques de la ZAC Seguin-Rives de Seine, une fois celles-ci réalisées dans le cadre de la convention publique d'aménagement et réceptionnées par la ville de Boulogne-Billancourt.

Or, comme le prévoit l'article L.5211-4-1-II du code général des collectivités territoriales, "les services d'une commune membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services".

Cette disposition s'applique précisément au service des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), dont les agents, agréés par le procureur de la République et assermentés par le juge du tribunal de police, peuvent constater les contraventions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules, autres que celles prévues à l'article R.417-9 du code de la route (arrêt ou stationnement dangereux).

Une convention particulière signée avec chacune des communes fixe les modalités de cette mise à disposition partielle des services qui portent sur un effectif actuel de 58 agents à Boulogne-Billancourt et de 8 agents à Sèvres, et notamment les proportions du temps de travail consacré à l'activité de surveillance du stationnement payant, ainsi que les conditions de remboursement par l'établissement public des dépenses de personnels supportées par chacune des deux villes.

Le projet de convention joint en annexe précise en outre que le pouvoir de police du stationnement sur le territoire communal sera conservé à titre exclusif par le maire de chaque commune, sous l'autorité duquel les agents exerceront leur activité de verbalisation.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe @lternance a rappelé qu'il était opposé au transfert de la compétence stationnement de surface à la Communauté d'Agglomération Val de Seine étant donné son coût pour la ville. La délibération présentée aujourd'hui est du bon sens au regard des décisions passées.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Nous avons en effet pris quelques précautions par rapport au revenu du stationnement de surface, qui a beaucoup évolué ces dernières années, notamment depuis le passage malheureux des petits Roumains. Nous n'avons pas encore rattrapé les recettes des années antérieures. J'ai souhaité que nous puissions revoir la répartition des recettes et des dépenses régulièrement, notamment à la fin de la première année d'exercice.

La ville de Sèvres avait besoin de cette délibération pour lancer un projet de DSP d'un parking en centre-ville. Nous poursuivons les contacts précédemment engagés par l'équipe municipale et qui avaient été votés en Conseil municipal à l'époque.

Nous aboutissons, mais avec cette précaution de pouvoir renégocier la répartition, à la fois des recettes et des dépenses en temps et en heure.

La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité.

24 - THEATRE DE L'OUEST PARISIEN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU MAINTIEN DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE PREVUE PAR L'ARTICLE L 1411-4 ET SUIVANTS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LANCER LA CONSULTATION CORRESPONDANTE.

Rapporteur : M. Fournier

Par délibération du 6 mai 2004, le conseil municipal a approuvé la mise en oeuvre d'une procédure de délégation de service public prévue par l'article L 1411-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales pour la gestion du Théâtre de l'Ouest Parisien et autorisé le Maire à lancer la consultation correspondante.

Par délibération du 17 mars 2005, le conseil municipal a approuvé le choix du délégataire et autorisé le Maire à signer la convention correspondante avec la SARL Théâtre de l'Ouest Parisien - TOP, représentée par Monsieur Olivier Meyer, en qualité de gérant.

Le délégataire bénéficie actuellement d'un contrat d'affermage d'une durée de 5 ans non reconductible. Il verse annuellement une redevance forfaitaire établie à 37 500 € et perçoit une subvention pour contraintes de service public selon des modalités qui ont été définies lors de la négociation qui avait précédé la conclusion du contrat en 2005 et qui ont été reprises dans la convention de DSP. Le montant de cette subvention a été fixée à 1 400 000 € HT (1 429 400 TTC) en 2006 pour évoluer progressivement jusqu'à 1 507 647 € FIT (1 539 307 TTC) en 2009, soit une augmentation de 2,5% par an.

Le délégataire doit assurer toutes les activités nécessaires au bon fonctionnement du théâtre et notamment assurer la programmation, développer des activités de création, production, coproduction et d'accueil de spectacles ainsi que la diffusion de certaines productions du Théâtre de l'Ouest Parisien, assurer l'organisation des représentations, la billetterie et l'accueil des spectateurs, assurer la promotion de la programmation. Il doit par ailleurs gérer le personnel nécessaire à l'exploitation, mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sécurité du public, assurer l'entretien, et la maintenance des matériels et des équipements, acquérir et entretenir le petit matériel nécessaire à l'exploitation, assurer l'entretien des locaux.

Les tarifs d'entrée aux différentes manifestations sont fixés par délibération du Conseil Municipal, sur la base des propositions du délégataire.

Le bilan chiffré des trois premières saisons d'exploitation s'établit comme suit :

La première saison théâtrale complète, d'octobre 2005 à mai 2006 comportait 22 spectacles et 110 représentations pour un total de 16.062 spectateurs payants. La deuxième saison d'octobre 2006 à mai 2007, comportait 17 spectacles et 113 représentations, pour un total de 17.376 spectateurs payants.

La troisième saison, d'octobre 2007 à mai 2008, comportait 22 spectacles et 108 représentations, pour un total de 22 751 spectateurs payants.

On dénombre par ailleurs 735 abonnés sur la saison 2005/2006, 744 sur la saison 2006/2007 et 1 201 sur la saison 2007/2008.

Cette convention arrivera à son terme le 30 juin 2010.

Le choix de ce mode de gestion apparaît particulièrement adapté à l'activité théâtrale tout en permettant, par un cahier des charges précis, d'inscrire le délégataire dans une politique culturelle ambitieuse.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles L-1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose d'approuver le maintien de l'exploitation et de la gestion du théâtre en délégation de service public pour une nouvelle durée de cinq ans selon les orientations définies au rapport en annexe. Je vous propose également d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante afin d'être en mesure de signer un nouveau contrat d'affermage pour une exploitation à partir du 1er juillet 2010.

L'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux sur le principe de délégation de ce service public ayant déjà été donné le 24 novembre, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du CTP lors de sa séance de mars 2009, préalablement au choix du délégataire qui devrait intervenir au conseil de décembre 2010. Je vous rappelle que cet avis n'est obligatoire que lorsque le recours à la délégation de service public entraîne des modifications dans l'organisation ou le fonctionnement d'un service public, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il est question du renouvellement d'une délégation arrivée à son terme (TA Orléans 6 juin 2002, Sté Vivendi). L'avis est donc ici sollicité afin d'assurer la plus totale transparence sur la gestion de cet équipement.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité.

25 - MUSEE DES ANNEES 30 - CONVENTION DE PARTENARIAT- AUTORISATION ET APPROBATION.

Rapporteur : M. Fournier

Il s'agit de renouveler le partenariat conclu avec le Conseil général des Hauts-de-Seine jusqu'au 31 décembre prochain qui permettait à la Ville de bénéficier d'une publication de l'actualité culturelle de ses musées municipaux dans la revue « 92 express ». Cette dernière n'existe plus depuis le 1er novembre dernier, puisque le Département des Hauts-de-Seine a mis en place un nouveau magazine intitulé « HDS » qui paraît désormais tous les deux mois. Il y a donc lieu de prendre en compte ce changement et de poursuivre le précédent partenariat en signant une nouvelle convention avec le Conseil général des Hauts-de-Seine. Ainsi, en contrepartie de la parution dans le magazine et sur le site du Département, la Ville mettra à sa disposition 400 entrées gratuites aux collections des musées municipaux, à raison de 100 entrées tous les trois mois.

Cette convention est conclue pour trois ans à compter du 1er janvier 2009 avec une possibilité de résiliation annuelle sous réserve du respect d'un préavis de deux mois.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe @lternance a souligné que la revue 92 Express avait été difficile à trouver et est très peu distribuée, mais celle-ci était très concrète et très intéressante. Le groupe a voulu connaître le coût de la publication de cette revue pour le Conseil général et a également demandé quelles seront les modalités d'attribution des 400 entrées gratuites.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fournier :

Je ne peux pas connaître le coût de la revue, qui est gérée par le Conseil général.

M. Baguet :

Nos conseillers généraux nous donneront la réponse la prochaine fois.

M. Fournier :

C'est vraiment le coût de la revue ?

M. Baguet :

Cela doit être public, on doit le trouver dans les rapports du Conseil général.

Mme Godin :

Je vous le ferai parvenir très vite.

M. Baguet :

Sur la contrepartie ?

M. Fournier :

Sur les modalités d'attribution, c'est le directeur du pôle culture qui attribue les places à des personnalités, des élus, des abonnés de la revue. Sur 400 places, si vous faites un équivalent, prenez le tarif plein du musée, qui est à 4,50 euros, vous prenez une insertion de page publicitaire dans cette revue, je crois qu'on est largement bénéficiaire parce que cela permet à notre ville de rayonner toute l'année et notre actualité culturelle est présente sur le 92, c'est très bien.

M. Baguet :

Plus il y a de personnes qui fréquentent notre musée, mieux ils en font la publicité.

M. Tisseyre :

On s'étonnait en commission du peu de publicité qu'il y avait autour de ce journal. 92 Express est diffusé en très peu d'endroits. Je l'avais souligné en commission. Uniquement à l'office de tourisme, boulevard Jean Jaurès. C'est un journal qui aurait mérité une meilleure diffusion. J'espère que le nouveau journal sera vraiment connu du grand public bouloonnais.

Mme Godin :

Ce journal a vocation à être diffusé dans tous les foyers des Hauts-de-Seine.

M. Baguet :

Il est sur Internet en plus.

La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.

26 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL - CREATION D'UN POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COMMUN AUX CONSERVATOIRES A RAYONNEMENT REGIONAL DES VILLES DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET DE PARIS - PARTICIPATION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Fournier

Lors du conseil municipal du 15 mai 2008, je vous faisais part dans une communication du projet de création d'un pôle d'enseignement supérieur de la musique qui a pour vocation de rattacher ce type de formation au cadre universitaire et de faciliter ainsi l'harmonisation des cursus au niveau européen.

Ce projet vise à organiser le rapprochement et la collaboration des deux principaux conservatoires d'Ile-de-France, Boulogne-Billancourt et Paris.

Le 30 juillet dernier, le ministère de la Culture et de la Communication nous informait que la Commission nationale d'habilitation en date du 25 juin 2008 a émis un avis favorable à la création du Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt pour une durée de deux ans à compter de la rentrée universitaire 2008.

Toutefois, cette habilitation ne pourra être établie que lorsque les statuts envisagés de l'établissement d'enseignement seront finalisés, à savoir la mise en place d'une association de préfiguration, amenée à précéder la constitution d'un établissement Public de Coopération Culturelle dans lequel prendront également place des représentants de l'Etat et de la région Ile-de-France.

Par courrier daté du 30 octobre 2008, l'Etat nous confirmait un accord de principe pour un soutien financier à hauteur de 260.000 € à l'association de préfiguration au titre de la mise en place du Pôle Supérieur.

La délibération soumise à votre approbation a pour objet de définir la forme et les conditions de la participation de la Ville à cette Association de préfiguration régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Selon les termes de l'article 2 des statuts, l'association a pour objet la mise en place d'un pôle d'enseignement supérieur en musique et en théâtre et a pour mission de faire fonctionner cet enseignement, dans l'attente de la création d'un Etablissement public de coopération culturelle.

En l'état actuel des statuts, la composition du conseil d'administration correspond à celle de l'Assemblée générale, soit l'ensemble des membres de l'association. :

- le Maire de Paris ou son représentant,
- le Maire de Boulogne-Billancourt ou son représentant,
- l'adjoint au Maire de Paris chargé de la culture,
- l'adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt, chargé de la culture,
- la Directrice des affaires culturelles de la Ville de Paris ou son représentant,
- le Directeur des affaires culturelles de la Ville de Boulogne-Billancourt ou son représentant, une personnalité désignée conjointement par le Maire de Boulogne-Billancourt et le Maire de Paris,
- un représentant du Préfet de la Région Ile de France (Direction régionale des affaires culturelles),
- un représentant du Ministère de la culture et de la communication (direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles),
- le Président du Conseil régional d'Ile de France ou son représentant.

Cette association ne comporte pas au départ d'autres membres.

Le Président de l'association sera une personnalité artistique de premier plan désignée par l'assemblée générale en son sein.

Le budget de l'association, pour sa première année d'activité, est estimé à 280.000 €. L'Etat s'est engagé à hauteur de 260.000 euros pour l'année 2008, le complément correspondant aux droits d'inscription et frais de scolarité. Pour l'année 2009, ce budget est de 850.000 €, dont un financement de l'Etat à hauteur de 817.500 euros.

Aussi, je vous propose :

- d'approuver le principe de la participation du conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt à l'association de préfiguration du pôle supérieur d'enseignement, d'en approuver les statuts et d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à la formalisation de cette adhésion, sous réserve du maintien de la participation de l'Etat et de ses financements ;
- d'autoriser le Maire à engager des discussions avec la ville de Paris en vue de la création dans un second temps d'un établissement public de coopération culturelle qui sera le gestionnaire de ce pôle d'enseignement supérieur ;
- d'autoriser le Maire à mettre fin à cette expérience en cas de retrait de l'Etat ou de diminution de ses financements.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Bauche :

D'abord, je voudrais vous faire part de notre satisfaction de voir la municipalité saisir cette opportunité.

Et puis, une ou deux questions, mais franchement informatives, n'y voyez là nulle autre intention. Dans les 10 membres qui composent cette association, on relève une absence sur laquelle vous pouvez peut-être nous éclairer. Dans ce pôle doit entrer l'université Sorbonne IV pour son unité de musico psychologie. Ils n'ont pas l'air d'être représentés dans l'association, sauf peut-être le par le préfet, je ne sais pas.

Enfin, les statuts. Je ne sais pas qui en a eu communication. Je vois juste la liste des membres qui composent l'association. Si on les regardait, peut-être qu'on pourrait savoir comment ce pôle sera géré et peut-être aussi que figure dedans la façon dont chaque adhérent peut se désengager, parce que c'est évidemment prudent.

M. Baguet :

Sur la présence effectivement de Sorbonne IV, c'est une bonne remarque. Peut-être considèrent-ils que le préfet est le représentant de l'ensemble des services de l'Etat. Ou le DRAC, mais enfin le DRAC est plutôt culture, il n'est pas enseignement supérieur. Il faut examiner ce point. Ce serait mieux qu'il y ait des représentants dans chaque catégorie concernée.

De toute façon, je dois me rapprocher du Maire de Paris, c'est un peu comme lorsqu'on a créé la Vallée de la culture, le CECC. Il y avait 40 % du Conseil général, 50 % de l'Etat et 10 % de Boulogne-Billancourt. Les 3 institutions se sont mis d'accord sur les statuts et ont désigné un président commun. Chacun des responsables à l'époque a pu donner son avis.

Nous sommes un peu dans le même état d'esprit pour la création de cette association de préfiguration. Après, nous verrons dans le cadre de l'EPCC, mais cette association de préfiguration n'a pas vocation à durer. Une fois que nous nous serons mis d'accord sur le nom d'un directeur de l'association de préfiguration, voire d'un président, il aura vocation à créer lui-même l'EPCC dans le respect des règles en vigueur. Nous évoluerons. Je pense que nous serons obligés de revenir devant le Conseil municipal.

Je tenais à ce que nous manifestions notre volonté. J'ai reçu longuement le DRAC d'Ile-de-France lundi après-midi pour évoquer ce sujet, il était satisfait. Je lui ai même demandé s'il pouvait me garantir des financements au-

delà de 2010, ce qu'il n'a pas pu faire ! Je lui ai dit : on participe, nous verrons bien comment cela évoluera, en cas de dissolution de l'association, ou comment cela se passera en cas de retrait de l'Etat. Nous prenons un risque.

C'est sûr que si l'Etat se retire et nous laisse en face à face avec la ville de Paris, nous serons plus en difficulté. Mais je crois qu'il faut le faire, c'est attendu. En plus, dans le cadre de la fusion des nouvelles Communautés d'Agglomération, le conservatoire à rayonnement régional a vocation à être vraiment l'établissement leader et pilote de l'ensemble des écoles de musique voisines, puisqu'ils ont mis, eux, en compétence commune, les écoles de musique de leurs villes et l'école de musique départementale d'Issy-les-Moulineaux.

Nous aurons une structure sur la base de nos 300 000 habitants qui permettra à tous les élèves du territoire de profiter d'un enseignement de démarrage dans leurs collectivités respectives, et de formation, grâce à notre conservatoire à rayonnement régional.

M. Fournier :

Nous allons nous débrouiller pour trouver les statuts, bien évidemment.

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.

27 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - REALISATION DE 55 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR PARIS HABITAT- OPH SUR L'ÎLOT D3a2 - REALISATION DE 56 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR PARIS HABITAT - OPH SUR L'ÎLOT D3b1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : M. Gallant

Au cours de l'année 2008, quatre opérations de logements sociaux à réaliser dans la première phase de la ZAC Seguin Rives-de-Seine vous ont déjà été présentées au titre du versement de subventions et quatre au titre des garanties financières apportées par la Ville. Ces opérations, situées dans le Trapèze ouest et correspondant à 6 immeubles et à une résidence sociale, représentent un total de 373 logements sociaux.

Par deux courriers en date du 5 et 12 novembre 2008, Paris Habitat - OPH a fait part de son intention d'acquiescer en VEFA, auprès de la société NEXITY, pour un montant global d'environ 28,9M€, deux immeubles de 55 et 56 logements sociaux situés respectivement dans les îlots D3a2 et D3b1 de la ZAC.

Afin d'équilibrer ses plans de financement, Paris Habitat - OPH sollicite l'attribution de deux subventions auprès de la Ville qui s'élèvent à un montant de 275 000 €, pour l'acquisition de l'immeuble situé dans l'îlot D3a2 et de

280 000 € pour l'acquisition de l'immeuble situé dans l'îlot D3bl. Paris Habitat - OPH sollicite par ailleurs la garantie communale des emprunts PLS, PLUS et PLAI attachés à ces deux opérations. Celle-ci fera l'objet d'une délibération ultérieure.

En contrepartie de ces subventions et de la garantie des emprunts, la Ville bénéficiera de 11 droits de réservation dans chacun des immeubles, soit 20%.

Dans ces conditions, je vous remercie de bien vouloir délibérer sur les subventions à attribuer par la Ville aux opérations décrites ci-dessus.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a souligné le déséquilibre entre le nombre de logements PLAI, PLUS et PLS.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Vous avez vu que nous avons renégocié la taille des logements. Nous avons obtenu des logements plus grands. Je remercie M. Gallant et M. Pihoue. Enfin, nous allons avoir des T 3 et des vrais T4.

M. Gallant :

Pour répondre à la question posée sur le nombre de PLAI, je note qu'en l'occurrence le nombre de PLAI est celui prévu par le Programme local de l'habitat, c'est-à-dire 10 %. D'une façon générale d'ailleurs, je saisis cette occasion pour indiquer que, globalement, nous sommes sensiblement au-dessus de ce pourcentage. Si l'on récapitule l'ensemble des opérations de production de logements sur la ville, nous atteignons actuellement 14 % de PLAI.

La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité.

28 - FONDS D'AIDE AU RELOGEMENT D'URGENCE (FARU) - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER LE FARU POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE D'OCCUPANTS DE LOGEMENTS SUITE AU SINISTRE INTERVENU DANS L'IMMEUBLE 45 AVENUE JEAN-BATISTE CLEMENT.

Rapporteur : M. Gallant

Cette délibération tant à autoriser le maire à solliciter du FARU, le Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence, le remboursement des sommes engagées par la ville dans le titre de relogement d'urgence de 2 personnes pendant quelques jours du fait du danger qu'il y avait à habiter un immeuble sis 45 avenue Jean-Baptiste Clément.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt ayant souhaité connaître l'actuelle situation des 2 jeunes personnes concernées.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.

29 - CREATION D'UNE INSTANCE DE CONSULATON SELON LES TERMES DE L'ARTICLE L 2143-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AYANT POUR DENOMINATION « CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL LOCAL ».

Rapporteur : M. Bachetta

A Boulogne-Billancourt, conformément à nos engagements, la proximité, le dialogue et l'écoute sont les axes prioritaires de notre action. Ainsi aujourd'hui, c'est dans cet état d'esprit que je vous propose de constituer un CESL, qui fonctionnera comme un cabinet d'études, avec l'avantage d'être formé par des Boulonnais, dont la diversité des compétences et des expériences garantiront le bon sens et la faisabilité des avis émis.

Selon les statuts soumis à votre approbation, le CESL de Boulogne-Billancourt sera donc composé d'un président délégué désigné par le Maire et de 80 membres électeurs de la commune à sélectionner parmi près de 150 candidatures reçues.

Pour opérer cette sélection, il vous est proposé ce soir de former une commission ad hoc composée de 5 conseillers municipaux et animée par le président délégué.

Afin de permettre à cette commission de commencer son travail rapidement, je vous propose d'approuver la délibération ci-après, qui fixe sa composition et les statuts du CESL.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote, le groupe @lternance ayant souhaité connaître la date à laquelle il serait informé de la constitution du conseil.

Mme Shan :

Il n'apparaît pas clairement dans le projet de délibération si les 5 conseillers municipaux de la commission ad hoc se distinguent des Vice-Présidents en charge de section ? Le rôle de conseil auprès de la municipalité du CESL, puisque l'objectif est de créer une relation entre les citoyens et les élus, exclut que les conseils municipaux en soient vice-Président. Pouvez-vous me confirmer ce point ?

M. Fourcade :

M. le Maire, nous ne sommes pas défavorables à la création d'un CESL à la condition, évidemment, que les 80 membres représentent vraiment l'ensemble des activités économiques et sociales de la ville, mais nous souhaiterions que dans la commission de sélection, les deux oppositions soient représentées.

Par ailleurs, il n'est pas possible de donner des indemnités au président et au vice-Président, ainsi qu'il ressort d'une réponse faite par Mme le ministre de l'Intérieur en mai 2008 à une question de Mme Zimmermann. La participation au conseil consultatif est bénévole et ne donne pas droit à la perception d'indemnités ou de vacations. La loi ne prévoit des indemnités de fonction que pour les seuls élus mandatés par le suffrage universel pour gérer la commune. Par conséquent, l'article sur les indemnités n'est pas conforme à la législation.

La réponse à la question, que je suis prêt à vous donner, est parfaitement claire à cet égard.

M. Fusina :

Ce projet de délibération va dans le bon sens. C'est tout à fait judicieux de créer ce type d'instance, qui nous permettra de profiter au maximum des ressources et des richesses de cette ville, en dehors de tout aspect institutionnel. C'est tout à fait intéressant.

En revanche, je vous ferai une proposition. Il est question de 6 collèges dans les statuts. Je pense qu'il serait cohérent que l'on ajoute une sixième section de manière qu'il y ait une harmonie entre les collèges et les sections.

M. Baguet :

L'exclusion des conseillers municipaux aux responsabilités de vice-présidente et donc de président de section, Mme Shan, me paraît naturelle : on ne peut pas à la fois être conseiller municipal et membre du CESL. Nous avons

reçu énormément de candidatures. Je pense qu'il faut justement savoir laisser la place à nos concitoyens non élus qui ont envie de s'impliquer dans la gestion de la cité.

En ce qui concerne, M. Fourcade, le versement d'indemnités, j'ai ici une délibération du Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux validée par le préfet des Hauts-de-Seine. A partir du moment où le préfet des Hauts-de-Seine valide le versement d'indemnités au responsable du CES d'Issy-les-Moulineaux, il faudra m'expliquer ; à moins qu'André Santini, qui est secrétaire d'Etat à la Fonction publique soit dans l'illégalité, ce qui m'étonnerait fort.

Je vais donc consulter le Préfet des Hauts-de-Seine. Nous allons nous pencher sur votre document et sur celui de la ville d'Issy-les-Moulineaux. A mon avis, cela ne devrait pas poser de problème.

Ensuite, M. Fusina, je dois dire que votre intervention sur la question de la sixième section par rapport aux 6 collèges est assez pertinente. C'est vrai que nous devrions avoir une cohérence. On vous propose 6 collèges et 5 sections. Effectivement, nous pouvons amender, si vous en êtes d'accord, pour faire 6 collèges et une sixième section.

En ce qui concerne les statuts, M. Fourcade, nous avons adopté ce système-là pour être en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales. J'aurais souhaité que le président appartienne à la société civile, mais, pour pouvoir faire fonctionner le CES, il est impératif que ce soit un élu qui en soit président de droit. Je vais donc vous proposer d'être président et de me faire représenter en tant que de besoin par M. Bachetta comme vice-président du CES.

Ensuite, les statuts disent que je suis autorisé à désigner un président délégué. Je voulais vous proposer de confier la présidence déléguée de ce CES à M. Sorman, que tout le monde connaît. M. Sorman a beaucoup de qualités : d'abord, il est mondialement connu, c'est un expert en économie, il a écrit de nombreux ouvrages, il intervient dans de nombreuses universités françaises et étrangères, dans la Lettre du Maire. Il connaît particulièrement bien les collectivités territoriales et le Conseil municipal, puisqu'il a été votre adjoint M. Fourcade pendant 13 ans. Je pense qu'il était quelqu'un de compétent, si vous l'avez gardé à vos côtés, et il habite la ville de Boulogne-Billancourt, qu'il connaît bien. Ces trois qualités réunies chez un seul homme sont assez rares. Je vous propose de le nommer président délégué du CES.

Après, pour la composition des 80 membres, je propose de constituer une commission de sélection présidée par M. Sorman et composée du conseiller municipal délégué à la proximité, de 2 représentants de la majorité et d'un représentant par groupe.

Avez-vous un nom le groupe @lternance ?

M. Fusina :

Mme Vouette.

M. Baguet :

Il y a beaucoup de CV à passer en revue, ce sont des CV très intéressants.

M. Fourcade :

Mme Bauche.

M. Baguet :

Pour la majorité municipale ?

M. Solère :

Nous souhaitons présenter M. Coquebert de Neuville et Mme Missoffe.

M. Baguet :

Oui, le maire adjoint aux affaires économiques et le maire adjoint aux questions sociales, cela paraît assez naturel.

Voulez-vous un vote à bulletin secret sur ces 5 noms ?...

Solère :

M. le Maire, au nom de la majorité, il faut vraiment nous féliciter de la mise en place de ce CES local, l'une de nos 100 propositions devant les Boulonnais, et me féliciter, comme vous, du choix de M. Sorman, qui a une forte envie, est très mobilisé sur ce projet, qui connaît bien Boulogne-Billancourt et dont la vision prospective sera un vrai atout pour notre Conseil municipal.

M. Bachetta :

Je voudrais vous annoncer que cette commission que l'on est en train de mettre en place devrait se réunir demain vers 17 heures 30.

M. Baguet :

Il faut que Mme Bauche et Mme Vouette soient présentes. Ce CES a vraiment vocation à travailler. Mme Vouette et le groupe @lternance dans son ensemble se plaignaient qu'il y ait trop d'études à la mairie de Boulogne-Billancourt. Et bien j'espère que ce CES pourra entre autres rendre des rapports qui iront dans le sens d'une amélioration de notre gestion municipale et de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Ont voté pour : 45 dont 7 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 10 dont 3 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

La délibération n°29 est adoptée.**M. Baguet :**

M. Fourcade, comme président du groupe Unis pour Boulogne Billancourt, m'a fait part de la démission de M. Gérard Askinazi au conseil communautaire. Il convient donc de le remplacer.

Y a-t-il des candidatures ?

M. Fourcade :

Mme Pineau.

M. Askinazi :

M. le Maire, tout d'abord je tiens à remercier le Conseil municipal de m'avoir élu au conseil de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine.

Le fait d'être le seul représentant du groupe Unis pour Boulogne Billancourt m'oblige, pour accomplir convenablement cette mission, à participer à bon nombre de réunions de travail et de commissions. Cela m'est difficile, surtout pour les réunions qui se tiennent durant la journée. Il m'a donc paru raisonnable de solliciter mon remplacement par un de mes collègues davantage disponible pour participer à l'ensemble des réunions de travail. Je vous remercie.

M. Baguet :

Votre collègue « davantage disponible » : elle n'est pas présente ce soir ! Cela ne commence pas très bien, excusez-moi M. Askinazi.

M. Solère :

Je voudrais vous demander une interruption de séance de 3 ou 4 minutes pour une réunion de groupe de la majorité.

La séance est suspendue à 22 heures 45 à 22 heures 50.

M. Solère :

Compte tenu des déclarations assez constantes de Mme Pineau, je souhaite, conformément à la loi et au principe de répartition, que notre groupe présente la candidature de Mme Lavarde à ce poste au sein de la

Communauté d'Agglomération.

M. Baguet :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Askinazi :

M. le Maire, au même titre qu'il me paraissait raisonnable de céder la place à un de mes collègues plus disponible pour pouvoir effectuer un meilleur travail, il ne me paraît pas raisonnable que le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ait pas de représentant à la Communauté d'Agglomération. Dans ce cas-là, je resterai au poste pour lequel le Conseil municipal m'a élu.

M. Baguet :

Vous retirez votre démission, vous souhaitez rester ?

M. Askinazi :

Si vous refusez de prendre un autre candidat du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, je resterai aux fonctions que j'occupe actuellement.

M. Baguet :

On prend acte du fait que vous souhaitez rester à la commande.

J'ai reçu une lettre de votre président de groupe, qui doit bien me confirmer que cette lettre est nulle et non avenue.

M. Fourcade :

Le groupe n'accepte pas l'opération « ad femina ». M. Askinazi étant surchargé de travail, il souhaitait démissionner. Le groupe propose Mme Pineau, vous n'en voulez pas. Ce n'est pas démocratique, Mme Pineau a été élue, je le rappelle.

M. Baguet :

Elle n'est même pas là...

M. Fourcade :

Il n'y a aucune raison de la récuser.

M. Baguet :

L'expression de M. Solère a été très claire.

M. Fourcade :

Elle est bloquée dans un train entre Londres et Paris.

M. Baguet :

Elle n'est pas souvent là, donc cela ne changera pas grand-chose, et la majorité municipale a le droit de s'exprimer.

M. Fourcade :

Elle n'a pas le droit de récuser un candidat...

M. Baguet :

Mme Pineau agresse beaucoup la majorité municipale depuis un certain temps.

M. Fourcade :

Ce n'est pas une raison. C'est un comportement anti-démocratique.

M. Baguet :

Soit M. Askinazi reste, soit nous votons entre Mme Pineau et Mme Lavarde. M. Askinazi reste. Nous prenons acte qu'il reste.

Les dates des prochains Conseils municipaux vous seront communiquées. La séance du 29 janvier sera consacrée au débat d'Orientation budgétaire et celles du 5 mars ou du 26 mars au budget, puisqu'il y a deux mois de rigueur entre les deux.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22 heures 50.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00